DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL

Mardi 24 avril 2018



SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Sommaire

Gouvernance

Cosy n°85/2018 - Approbation du compte-rendu du comité syndical du 6 février 2018 **3**

Cosy n°86/2018 - Approbation des nouveaux statuts de l'entente régionale Territoire d'énergie Pays de la Loire **7**

Budget, finances, fiscalité et patrimoine

Cosy n°87/2018 - Budget annexe PCRS : décision modificative n° 1 visant à prendre en compte des remarques du contrôle de légalité **13**

Cosy n°88/2018 - Budget annexe IRVE - précisions relatives à la délibération du 19 décembre 2017 **19**

Cosy n°89/2018 - Instauration d'une carte achat **26**

Cosy n°90/2018 - Délibération relative a la liquidation de la PCT 2017 **30**

MDE EnR

Cosy n°91/2018 - Subvention au titre du FIPEE de l'annee 2018 **35**

Cosy n°92/2018 - Expérimentation Loire Layon Aubance Evaluation du potentiel géothermique **41**

Infrastructures et réseaux

Cosy n°93/2018 - Divers fonds de concours relatifs aux travaux **46**

Fonctions supports, moyens généraux

Cosy n°94/2018 - Création du comité technique (CT) **55**

Cosy n°95/2018 - Création du CHSCT **59**

Cosy n°96/2018 - Plan de mobilité du Siéml **63**

Cosy n°97/2018 - Attribution des véhicules de service **101**

Cosy n°98/2018 - Désignation d'un délègue a la protection des données **105**

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement d'Angers

SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°85 / 2018

Délibération du Comité syndical
Séance du 24 avril 2018

Approbation du compte rendu du comité syndical du 6 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le 24 avril à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 18 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)	×	
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

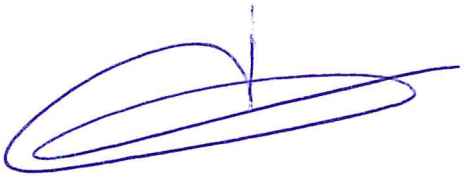
Vu la mise à disposition du procès-verbal de la réunion du 6 février 2018 sous forme dématérialisée à partir du 18 avril 2018 sur le site extranet « Sharepoint » destiné aux membres du comité syndical ;

Considérant qu'aucune observation particulière n'a été reçue au Siéml ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **adopte** le procès-verbal du comité syndical du 6 février 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	28
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	28

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 6 FEVRIER 2018
Date de transmission de l'acte :	03/05/2018
Date de réception de l'accusé de réception :	03/05/2018
Numéro de l'acte :	DELCOSY85 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	049-254901309-20180424-DELCOSY85-DE
Date de décision :	24/04/2018
Acte transmis par :	Françoise VINCENT
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	5. Institutions et vie politique 5.2. Fonctionnement des assemblees

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement d'Angers

SIéML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°86 / 2018

Délibération du Comité syndical
Séance du 24 avril 2018

Approbation des nouveaux statuts de l'entente régionale Territoire d'énergie Pays de la Loire

L'an deux mille dix-huit, le 24 avril à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 18 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)	×	
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
MATHIEU Gérard, suppléant de HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

Les cinq autorités organisatrices de distribution publique d'énergies à l'échelle de la région Pays de Loire ont créé par convention le Pôle énergie Pays de Loire le 18 septembre 2013.

Après plusieurs années de travail et d'échanges sous une forme informelle, les quatre syndicats départementaux (Sydela, Sydev, Sdegm et Siéml) et le Conseil départemental de la Sarthe ont officialisé le partenariat, le 7 décembre 2015, avec la création d'une entente intercommunale « le Pôle Energie Pays de la Loire ».

Cette entente est pilotée par une conférence des élus, au sein de laquelle siège trois représentants de chaque syndicat, le Conseil départemental disposant d'un siège avec voix consultative.

La conférence des élus a exprimé le souhait de faire évoluer les statuts de l'entente.

Considérant le souhait des élus d'affirmer statutairement leur volonté de coopérer avec la Région Pays de la Loire, notamment sur les aspects liés à la Feuille de Route Transition Energétique ;

Considérant le souhait de décliner à l'échelle régionale la marque « Territoire d'énergie » développée par la FNCCR et de changer le nom de l'Entente, entériné en 2017, passant de « Pôle Energie Pays de la Loire » à « Territoire d'Energie Pays de la Loire » ;

Considérant la nécessité exprimée, par ailleurs, par les élus de clarifier l'organisation des instances de l'Entente et leurs rôles respectifs afin de fluidifier le pilotage (conférence des élus, collège des directeurs et groupes de travail thématiques) ;

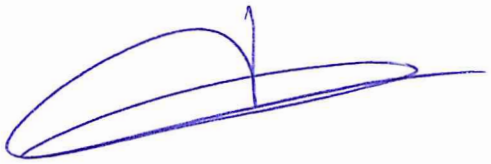
Considérant la nécessité de conclure un avenant à la convention constitutive de l'Entente intercommunale Territoire d'énergie Pays de la Loire afin d'acter les modifications susnommées ;

Etant précisé qu'à la suite de cet exposé, les membres du comité syndical appellent de leur vœux une collaboration accrue entre le Conseil régional et l'entente intercommunale qui soit pleinement intégrée dans les statuts de l'entente ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **approuve** la conclusion de l'avenant n°1 à la convention constitutive de l'entente intercommunale Territoire d'énergie Pays de la Loire, tel qu'annexé au présent rapport ;
- **autorise** le Président à signer ledit avenant, la convention constitutive de l'entente en lieu et place de la convention en date du 7 décembre 2015 et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	28
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	28

AVENANT n° 1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE DENOMMEE TERRITOIRE D'ENERGIE PAYS DE LA LOIRE ENTRE AUTORITES ORGANISATRICES DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE

Entre

Le Syndicat Départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée, représenté par son président, Monsieur Alain LEBOEUF, dûment habilité par une délibération du comité syndical n° DEL010CS190318 en date du 19 mars 2018,
Ci après désigné « le SyDEV »,

Et

- Le Syndicat Départemental d'Energie de Loire Atlantique, désigné ci-après par « ***SYDELA*** » et représenté par Monsieur Bernard CLOUET, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du ..... ;

- Le Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine et Loire, désigné ci-après par « ***SIEML*** » et représenté par Monsieur Jean-Luc DAVY, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du ..... ;

- Territoire Energie Mayenne, désigné ci-après par « ***TE Mayenne*** » et représenté par Monsieur Norbert BOUVET, agissant en qualité de Président dûment mandaté par délibération du Comité Syndical en date du ..... ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 5221-1 et L 5221-2,

Vu la Convention constitutive en date du 7 décembre 2015 ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

L'avenant a pour objet d'adopter une nouvelle convention constitutive de l'entente intercommunale « Territoire d'énergie Pays de la Loire ».

Article 2 : Modifications apportées à la convention constitutive

Les modifications apportées portent sur les points suivants :

- Modification du nom de l'Entente Intercommunale de « Pôle Energie Pays de la Loire » à « Territoire d'Energie Pays de la Loire »,
- Volonté de coopération avec le Conseil Régional des Pays de la Loire sur la Transition Energétique,
- Clarification de la gouvernance de l'Entente et du rôle de chaque instance : La Conférence, le Collège des directeurs et les groupes de travail.

Article 3 : Remplacement de la convention constitutive

La convention constitutive de l'entente intercommunale « Territoire d'énergie Pays de la Loire » annexée au présent avenant annule et remplace la convention en date du 7 décembre 2015

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent avenant et la convention annexée entrent en vigueur à compter de la date de transmission au contrôle de légalité après signature par l'ensemble des parties.

Fait à xxxxx, le .....

Pour le SYDELA
Le Président

Pour le SIEML
Le Président

Bernard CLOUET

Jean-Luc DAVY

Pour TE Mayenne
Le Président

Pour le SyDEV
Le Président

Norbert BOUVET

Alain LEBOEUF

Le membre associé
Pour le Conseil Départemental de la Sarthe
La Vice-Présidente

Fabienne LABRETTE-MÉNAGER

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

NOUVEAUX STATUTS DE L'ENTENTE REGIONALE TERRITOIRE D'ENERGIE PAYS DE LA LOIRE

Date de transmission de l'acte : 25/05/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 25/05/2018

Numéro de l'acte : DELCOSY86 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20180525-DELCOSY86-DE

Date de décision : 25/05/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblees

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement d'Angers

SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°87 / 2018

Délibération du Comité syndical
Séance du 24 avril 2018

Budget annexe PCRS – décision modificative n°1

L'an deux mille dix-huit, le 24 avril à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 18 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)	×	
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur le vice-président en charge des finances expose :

Le budget primitif pour l'exercice 2018 du budget annexe PCRS a été voté le 6 février 2018 et transmis en Préfecture le 15 février dernier.

Il a été présenté en équilibre tant en dépenses qu'en recettes comme suit :

- Fonctionnement : 215 000 €
- Investissement : 1 097 800 €
- soit un budget global de 1 312 800 €

Par courrier du 27 février dernier, les services de la Préfecture nous ont fait part de leur interrogation sur l'équilibre réel de ce budget tel que le prévoit l'article L. 1612-4 du CGCT. Ce dernier précise notamment que « le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice ».

Les sections fonctionnement d'une part et investissement d'autre part ont bien été votées en équilibre.

Toutefois, les subventions et participations inscrites en investissement des partenaires financeurs de ce projet ne sont pas considérées comme étant des ressources propres de la collectivité et ne peuvent donc pas, par conséquent, couvrir le remboursement de capital des emprunts inscrits.

Sont considérées comme étant des ressources propres : la TVA, le FCTVA, les dotations aux amortissements ainsi que le prélèvement sur la section de fonctionnement (excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement).

Dans ces conditions, la préfecture nous invite à modifier nos inscriptions budgétaires pour ce budget annexe ainsi que la maquette budgétaire associée. A défaut, elle est dans l'obligation de saisir la Chambre régionale des comptes (CRC) conformément à l'article L.1612-5 du CGCT.

Afin d'assurer l'exécution de ce budget annexe, il est donc proposé au comité syndical de bien vouloir ajuster les prévisions 2018 du budget PCRS.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu la délibération n° 74-2018 du comité syndical du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **adopte** les ajustements suivants :

BUDGET ANNEXE PCRS

A- EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Sans changement.

B- EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes diminuer la subvention d'équipement des EPCI de 55 000 €.

Les dépenses la ligne relative aux premiers remboursements de capital des emprunts à mettre en place sur ce budget de 55 000 € est supprimée.

En conclusion, la décision modificative de ce budget annexe PCRS pour 2018 s'équilibre donc en recettes et en dépenses d'investissement à – 55 000 €.

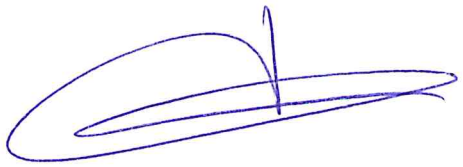
Le total des inscriptions pour 2018 BP + DM s'équilibre dorénavant à 215 000 € au titre des dépenses et des recettes de fonctionnement et à 1 042 800 € au titre des dépenses et des recettes d'investissement soit un montant global 2018 de 1 257 800 €.

S.I.E.M.L.

BP 2018 - BUDGET ANNEXE PCRS - ACTIVITE TTC M14

Dépenses				Recettes			
FONCTIONNEMENT	BP 2018	DM 2018	TOTAL 2018		BP 2018	DM 2018	TOTAL 2018
PCRS 2018	215 000,00	0,00	215 000,00	PCRS 2018	215 000,00	0,00	215 000,00
Chap. 011	68 000,00		68 000,00	Chap. 70	215 000,00		215 000,00
6156 Maintenance logiciel SIG licences	36 000,00		36 000,00	703881 Redevance ENEDIS	67 000,00		67 000,00
611 Hébergement web	30 000,00		30 000,00	703882 Redevance EPCI	67 000,00		67 000,00
627 Frais bancaires	2 000,00		2 000,00	703883 Redevance communes gérant leur Epu	18 000,00		18 000,00
				703884 Redevance SIEML	49 000,00		49 000,00
				703884 Autres redevances à réintégrer en investissement	14 000,00		14 000,00
Chap. 012	135 000,00		135 000,00				0,00
6215 Personnel affecté du budget principal	135 000,00		135 000,00	Etant précisé que les participations appelées auprès des partenaires au titre : - du fonctionnement seront ventilées par tiers hors dette ; - de l'investissement intégreront les frais financiers			
Chap. 66	12 000,00		12 000,00				
66111 Charges financières - intérêts emprunt	12 000,00		12 000,00				
TOTAL OPERATIONS REELLES	215 000,00	0,00	215 000,00	TOTAL OPERATIONS REELLES	215 000,00	0,00	215 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	215 000,00	0,00	215 000,00		215 000,00	0,00	215 000,00
INVESTISSEMENT	BP 2018	DM 2018	TOTAL 2018		BP 2018	DM 2018	TOTAL 2018
PCRS 2018	1 097 800,00	-55 000,00	1 042 800,00	PCRS 2018	1 097 800,00	-55 000,00	1 042 800,00
Chap. 16	55 000,00	-55 000,00	0,00	Chap. 13	324 000,00	-55 000,00	269 000,00
1641 Rembt du capital des emprunts	55 000,00	-55 000,00	0,00	1311 Subvention Equipement ENEDIS	100 000,00		100 000,00
				13158 Subvention Equipement EPCI	195 000,00	-55 000,00	140 000,00
Chap. 20	1 030 800,00		1 030 800,00	13148 Subvention Equipement communes gérant leur Epu	29 000,00		29 000,00
202 Acquisition du PCRS + marché SIG	1 005 600,00		1 005 600,00				
2031 Frais d'Etudes - AMO	25 200,00		25 200,00	Chap. 16	773 800,00		773 800,00
				1641 Emprunts sur 10 ans	602 700,00		602 700,00
Chap. 21	12 000,00		12 000,00	1641 Emprunts équilibre FCTVA	171 100,00		171 100,00
2183 Acquisition matériel informatique	12 000,00		12 000,00				0,00
TOTAL OPERATIONS REELLES	1 097 800,00	-55 000,00	1 042 800,00	TOTAL OPERATIONS REELLES	1 097 800,00	-55 000,00	1 042 800,00
TOTAL INVESTISSEMENT	1 097 800,00	-55 000,00	1 042 800,00		1 097 800,00	-55 000,00	1 042 800,00
TOTAL GENERAL PCRS	1 312 800,00	-55 000,00	1 257 800,00		1 312 800,00	-55 000,00	1 257 800,00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	28
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	28

Département du Siège : **MAINE-ET-LOIRE**	**DM 1 PCRS**
Perception : **TRESORERIE PRINCIPALE D'ANGERS MUNICIPALE**	**SIEML**
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE	**2018**

NIVEAU DES CREDITS

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- sans opération
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article, est la suivante : Néant

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans opérations, à l'exception des crédits de subvention, obligatoirement spécialisés.

Arrêté - Signatures

Présenté par le PRESIDENT

A ECOUFLANT, le 24 AVR. 2018

LE PRESIDENT DU SYNDICAT,

Jean-Luc DAVY

Délibéré par le Comité réuni en Session Ordinaire

A ECOUFLANT, le 24 AVR. 2018

LES VICE-PRESIDENTS,

Christian MAILLET

Jean-Marc VERCHERE

Jean-Paul BOISNEAU

Eric TOURON

Pierre VERNOT

Jean-Louis ROUX

Adrien DENIS

Certifié exécutoire par le Président du Comité, compte tenu de la réception en Préfecture le
et de la publication le

A ECOUFLANT, le 24 AVR. 2018

LE PRESIDENT,

Jean-Luc DAVY

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

BUDGET ANNEXE PCRS - DECISION MODIFICATIVE N. 1 - (COMPLEMENT DU DOC BUDGETAIRE)

Date de transmission de l'acte : 03/05/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 03/05/2018

Numéro de l'acte : DELCOSY87BIS (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20180424-DELCOSY87BIS-DE

Date de décision : 24/04/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement d'Angers

SIéML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°88 / 2018

Délibération du Comité syndical
Séance du 24 avril 2018

Budget annexe IRVE, précisions suite à la délibération du 19 décembre 2017

L'an deux mille dix-huit, le 24 avril à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 18 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)	×	
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur le vice-président en charge des finances expose :

Lors du comité syndical du 19 décembre 2017, il a été acté par délibération n° 54 le montant des subventions d'équilibre à verser pour l'exercice 2017 du budget principal vers le budget annexe IRVE. Ces montants sont respectivement de 265 000 € au titre de l'investissement et de 150 000 € au titre du fonctionnement.

Cette délibération a fait l'objet d'une transmission en Préfecture le jour même.

Par courrier daté du 16 février 2018 reçu au syndicat le 7 mars 2018, les services de la Préfecture nous ont fait part de leur interrogation sur les règles dérogatoires offertes par le CGCT en matière de versement de subvention entre budgets. L'article L. 2224-2 2° du CGCT permet le versement de subvention lorsque le « fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissement qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ».

Ce même article exige toutefois la prise d'une délibération motivée fixant les règles de calcul et les modalités de versement des dépenses du service prises en charge, ainsi que le ou les exercices auxquels elles se rapportent, afin de justifier de la dérogation appliquée.

La Préfecture estimant notre délibération imprécise, nous invite à apporter des compléments d'information sur le calcul et le versement de ces subventions d'équilibre.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'article L. 2224-2 du CGCT, alinéa 2, qui permet aux collectivités de financer les dépenses d'un SPIC par le budget principal lorsque le fonctionnement du service exige la réalisation d'investissement qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Considérant la mise en œuvre du déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques rechargeables sur le département ;

Considérant la délibération n° 54-2017 du 19 décembre 2017 du comité syndical du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire ;

Considérant le courrier des services de la Préfecture daté du 16 février 2018 et reçu au Syndicat le 7 mars 2018 ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **confirme** le versement proposé et voté par la délibération n° 54 du 19 décembre 2017, au titre de l'exercice 2017, du budget principal vers le budget annexe IRVE, tant en fonctionnement qu'en investissement, au titre du déploiement de la première phase d'implantation des bornes sur le département, des subventions suivantes :
    - investissement : 265 000 €
    - fonctionnement : 150 000 €

- **Apporte** les compléments d'information suivant sur le calcul et le versement de la subvention d'équilibre au titre du budget annexe IRVE pris par la délibération n°54 du 19 décembre 2017 :

Par décision n° 11 du bureau du syndicat du 10 juin 2014, et après avoir pris connaissance du rapport détaillé réalisé et présenté par le cabinet ARTELIA, assistant à maîtrise d'ouvrage sur le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le Maine-et-Loire, les élus du syndicat ont acté :

- le schéma d'implantation des bornes (nombre, localisation, critères de répartition et d'emplacement) ;
- les paramètres généraux du modèle économique (budget d'investissement, budget de fonctionnement, prévisions d'équilibre) ;
- le mode de financement initial sur les investissements, soit :

- Etat / Ademe : 50 %
- Siéml : 25 %
- communes : 25 %

Dans la conception initiale, le syndicat prenait à sa charge l'intégralité des coûts de fonctionnement des infrastructures de recharge.

L'étude ARTELIA fait apparaître en hypothèse basse un équilibre à l'horizon 2022 – 2023 temps nécessaire au démarrage et déploiement de l'activité.

Par délibération n° 45 du 16 décembre 2014, il a été créé au sein du Sieml, le budget annexe IRVE relatif au déploiement et gestion d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le département de Maine-et-Loire. Ce budget nous a paru relever de la nomenclature M4 et a été assujetti à la TVA. Il a été acté le principe de subvention tant en fonctionnement qu'en investissement provenant du budget principal au titre du démarrage de cette activité. Cet arbitrage a été pris en considération de l'article L. 2224-2 du CGCT, alinéa 2, qui permet aux collectivités de financer les dépenses d'un SPIC par le budget principal lorsque le fonctionnement du service exige la réalisation d'investissement qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.

Par décision n° 24 du Bureau du syndicat du 10 novembre 2015, ont été votées la tarification des bornes ainsi que la modification du financement des investissements :

- tarification à l'usager des bornes, soit :
  - avec abonnement (TTC) :
    - coût de l'abonnement : 24 € TTC/an,
    - coût à la connexion : 0,50 € TTC,
    - coût à l'heure de connexion facturée à la minute : 3,45 €/ TTC heure ou 0,0575 €/minute (en cas de recharge de 20 mn, l'usager ne paie que 1,65 €) ;
  - sans abonnement :
    - prix forfaitaire de 5,95 € TTC ;

- modification du financement des investissements, à savoir :
  - Etat / Ademe : 50 % dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI),
  - Siéml : 50 % soit une suppression de la contribution communale justifiée notamment par le fait que le marché global confié à la société Bouygues Energies et Services pour un montant de 2,3M€ TTC est 40 % moins élevé que l'estimation initiale. Considérant que ce marché a fait émerger des marges de manœuvre par rapport aux prévisions initiales, il a été proposé et acté la suppression des participations demandées aux communes.

Par délibération du comité syndical n° 81 du 25 octobre 2016, il a été envisagé une modification de la tarification des IRVE. Le système d'abonnement initialement envisagé peinant à trouver sa clientèle en raison notamment du coût de l'abonnement, il a été décidé d'adopter la gratuité de l'abonnement jusqu'au 31 décembre 2018 et d'instaurer le paiement du badge pour l'usager à hauteur de 12 € TTC.

Le déploiement des 186 bornes initié à compter de l'exercice 2016 devrait s'achever au cours du premier semestre 2018 avec en complément l'installation de 10 nouvelles bornes plus puissantes.

Les résultats budgétaires de chacun des exercices ont été les suivants :

	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017 (CA non voté)
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	**96 849,40**	**729 853,82**	**587 157,69**
Tx installations bornes + avance	*32 249,40*	*601 682,02*	*587 157,69*
Transfert des frais d'etudes	*64 600,00*		
Opérations patrimoniales (op. ordre)		*95 922,40*	
résultat investissement reporté		*32 249,40*	
RECETTES HORS SUBV EQUIL	**64 600,00**	**128 867,61**	**297 371,18**
Subvention ADEME		*32 945,21*	*297 357,39*
Couverture transfert frais études	*64 600,00*		
Opérations patrimoniales (op. ordre)		*95 922,40*	
résultat investissement reporté			*13,79*
SUBVENTION D'EQUILIBRE		**601 000,00**	**265 000,00**
SOLDE DE CLOTURE INVEST. Hors RAR	**-32 249,40**	**13,79**	**-24 786,51**
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	**0,00**	**128 055,69**	**174 138,60**
Abonnement électrique + coût de l'énergie		*30 706,28*	*45 908,71*
Abonnement mensuels supervision compteur		*13 225,68*	*47 710,08*
Abonnement et connexion des usagers		*916,67*	*4 824,29*
Maintenance		*4 500,00*	*4 684,10*
Prestations de services d'exploitation		*946,09*	*2 019,60*
Rémunération exploitation des bornes			
Diverses communication marketing		*77 640,97*	*68 811,82*
Subvention usagers changement de cordon		*120,00*	*180,00*
RECETTES HORS SUBV EQUIL	**0,00**	**22 705,63**	**28 810,56**
Prestations de services usagers		*2 454,99*	*12 828,86*
Rembt frais - partenaires marketing		*20 250,00*	*10 600,00*
Divers produits de gestion (régul TVA)		*0,64*	
Dédits pénalités perçus			*231,76*
résultat fonctionnement reporté			*5 149,94*
SUBVENTION D'EQUILIBRE		**110 500,00**	**150 000,00**
SOLDE DE CLOTURE FONCT	**0,00**	**5 149,94**	**4 671,96**
RESULTAT DE CLOTURE IRVE hors RAR	**-32 249,40**	**5 163,73**	**-20 114,55**

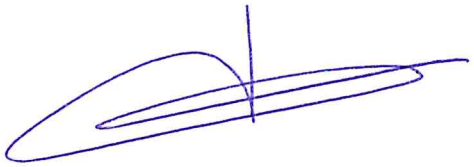
S'agissant des subventions provenant de l'Ademe, il a été perçu 32 945,21 € en 2016 et 297 357,39 € en 2017. Une demande de versement adressée à l'Ademe, le 24 janvier 2018 est en cours d'instruction pour un montant de 153 295,08 €.

Pour les premiers exercices, il a été privilégié le versement de subventions importantes d'investissement du budget général vers le budget annexe compte tenu du décalage dans la perception des subventions en provenance de l'Ademe.

S'agissant des redevances aux usagers, 622 connexions ont été comptabilisées en 2016 et 1982 en 2017. En l'absence de subventions du budget principal au titre du fonctionnement et pour parfaire l'équilibre, le coût

moyen de connexion aurait dû être de 178 € pour 2016 et de 76 € pour 2017. Le caractère disproportionné de ce coût moyen justifie donc l'utilisation du deuxième alinéa de l'article L. 2224 du CGCT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	28
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	28

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

BUDGET ANNEXE IRVE - PRECISIONS SUITE A LA DELIBERATION DU 19 DEC 2017

Date de transmission de l'acte : 03/05/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 03/05/2018

Numéro de l'acte : DELCOSY88 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20180424-DELCOSY88-DE

Date de décision : 24/04/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement d'Angers

SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°89 / 2018

Délibération du Comité syndical
Séance du 24 avril 2018

Instauration d'une carte achat

L'an deux mille dix-huit, le 24 avril à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 18 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)	×	
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur le vice-président en charges des finances expose :

L'utilisation d'une « carte d'achat » dans la sphère publique est encadrée par le décret n°2004-1144 du 26 octobre 2004 et l'instruction N° 05-025-M0-M9 du 21 avril 2005.

La carte d'achat s'inscrit dans un contexte global de professionnalisation de l'achat public et de la modernisation des procédures d'achat public. Elle est conçue à la fois comme un outil de commande et comme une solution de paiement des fournisseurs. Le principe fondamental de la carte d'achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer soit directement auprès de fournisseurs référencés ou dans la limite d'un plafond annuel, les commandes de petits montants nécessaires à leur travail quotidien en leur fournissant un outil simple d'usage, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses.

Une consultation a été menée auprès de quatre organismes bancaires pour trouver une solution de paiement sécurisé. La solution carte achat public proposée par la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire se révèle être l'offre la plus avantageuse.

Les frais inhérents à cette carte sont de 3 ordres :

- la cotisation annuelle de la carte est fixée à 50 €/carte d'achat ;
- l'abonnement au site e-cap de 150 €/an permettant la consultation des paiements, l'administration et la gestion de la carte : paramétrage des plafonds initiaux et des fournisseurs éventuels ainsi que des relevés d'opérations téléchargeables ;
- les commissions sur flux : 0,70 % du montant de chaque transaction.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale ;

Vu le décret 2004-1144 du 26 octobre 2004 ;

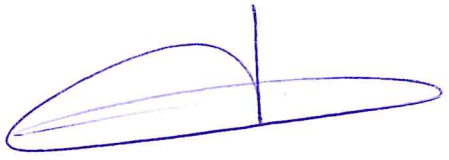
Considérant l'intérêt pour la collectivité de faciliter le paiement des petites dépenses courantes, de réduire les coûts de traitement des commandes et le délai de paiement pour les fournisseurs ;

Considérant la solution carte achat public proposée par la Caisse d'Epargne ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **approuve** la mise en place de ce nouveau dispositif de paiement pour le syndicat d'énergies de Maine-et-Loire qui prendra effet au 1er mai 2018 pour une durée de 3 ans ;
- **nomme** M. Emmanuel CHARIL, directeur général des services en tant que porteur de la carte achat public et Mme Sylvie FOURCHER, directrice des finances, responsable de programme ;
- **fixe** le montant plafond global des règlements effectués par la carte achat du syndicat à 20 000 € TTC pour une périodicité annuelle ;
- **précise** que la carte achat sera utilisée pour des achats de faible montant et plus particulièrement pour des dépenses liées aux frais de missions et déplacements des agents (réservation de moyen de transports – d'hôtels), déjeuner de travail ainsi que les achats sur internet ;
- **autorise** le Président à signer les documents contractuels entre le syndicat et la caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	28
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	28

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	INSTAURATION D'UNE CARTE D'ACHAT
Date de transmission de l'acte :	03/05/2018
Date de réception de l'accusé de réception :	03/05/2018
Numéro de l'acte :	DELCOSY89 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	049-254901309-20180424-DELCOSY89-DE
Date de décision :	24/04/2018
Acte transmis par :	Françoise VINCENT
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.10. Divers

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement d'Angers

SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°90 / 2018

Délibération du Comité syndical
Séance du 24 avril 2018

Délibération relative à la liquidation de la PCT 2017

L'an deux mille dix-huit, le 24 avril à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 18 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)	×	
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
MATHIEU Gérard, suppléant de HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

Dans le cadre du contrat de concession de distribution publique d'électricité, le Siéml en tant qu'autorité concédante perçoit auprès du concessionnaire Enedis différents flux financiers qui valorisent les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du syndicat.

Le comité syndical a pris une délibération n° 38/2016 du 26 avril 2016 modifiant sensiblement le règlement financier à compter du 1er janvier 2017 afin de revaloriser le taux de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage pour les dossiers concernant les opérations sur les réseaux de distribution publique d'électricité, sur les réseaux d'éclairage public et sur les travaux liés aux génie civil de télécommunication et, ainsi, permettre l'étude et l'analyse du coût de l'activité des chargés d'affaires travaux.

Le Siéml n'ayant pas encore mis en œuvre une véritable comptabilité analytique, la méthode utilisée en amont de la délibération a consisté à une répartition des coûts directs et d'une ventilation des coûts indirects.

Le traitement par Enedis des bordereaux liés à la PCT pour l'exercice 2017 a donné lieu à une remarque du concessionnaire sur l'évolution du taux des frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre appliqués par le Siéml. La modification du taux adoptée par la délibération n° 38/2016 du 26 avril 2016 n'ayant fait l'objet d'aucun accord préalable du concessionnaire, accord rendu néanmoins obligatoire par la commission de conciliation EDF-FNCCR.

En effet, la commission de conciliation EDF-FNCCR du 6 juillet 1995 a adopté les principes pour étendre le champ d'application de la formule R2 à l'ensemble des dépenses d'investissement intéressant le réseau concédé et les installations d'éclairage public, notamment les dépenses liées au raccordement d'un client (protocole PCT).

Il a été convenu que l'évaluation des dépenses internes de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage serait réalisée de préférence de manière forfaitaire par application d'un pourcentage aux dépenses de travaux réglées aux entreprises, en s'appuyant sur le guide édité par le Ministère de l'Equipement, des transports et du tourisme, à l'intention des maîtres d'ouvrage publics pour la négociation des rémunérations de maîtrise d'œuvre (juin 1994), compte étant tenu des prestations de cette nature ayant donné lieu à facturation par des tiers ou prise en charge partielle.

A défaut d'une estimation forfaitaire, il peut être réalisé une identification des dépenses internes de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage, grâce à la comptabilité officielle de celle-ci, dans la mesure où celle-ci permet d'identifier de façon rigoureuse les dépenses afférentes aux seuls travaux concernant les réseaux de distribution publique d'électricité d'une part et celles relatives aux réseaux d'éclairage public d'autre part.

La commission de conciliation du 1er mars 2000 a précisé que le forfait à appliquer devait faire l'objet d'un commun accord entre l'autorité concédante et le concessionnaire.

Considérant les différents éléments présentés et la remarque formulée par Enedis sur le fait de ne pas avoir été concerté en amont de la délibération prise par le Siéml ;

Considérant l'intérêt de continuer à prendre en compte la valorisation des frais de gestion au taux précédemment appliqué pour les éléments composant l'assiette de la redevance de concession R2 et de la PCT ;

Considérant le taux de 6 % appliqué pour le calcul de la compensation lié à la PCT et à la redevance de concession R2 ;

Considérant le calcul de la redevance de concession basé sur les éléments financiers des travaux réalisés l'année antépénultième de l'exercice N et de ce fait la prise en compte des éléments financiers de l'exercice 2017 pour le calcul de la redevance de concession 2019 ;

Considérant que ce taux forfaitaire est parfaitement identique à celui pris en compte jusqu'à présent par le concessionnaire Enedis ;

Considérant que cette décision permettra de régulariser la situation avec le concessionnaire Enedis et de faire procéder rapidement à la liquidation des différents bordereaux PCT qui sont en attente de traitement comptable, ceci afin de ne pas générer de difficultés de trésorerie ;

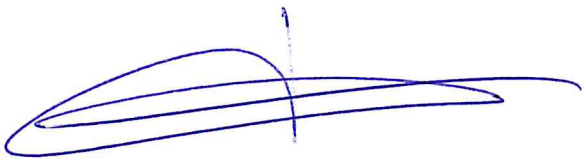
Considérant l'analyse critique effectuée en 2016 par la comptabilité du Siéml et le taux de 7,50 % à maintenir pour les frais de dossiers imputés aux différentes opérations ;

Considérant que ce taux a fait l'objet d'une analyse de la répartition des différents coûts directs et indirects du syndicat, et de ce fait qu'il doit être maintenu pour la facturation des contributions et des fonds de concours sollicités auprès des collectivités ou des tiers ;

Le comité syndical, à la majorité des présents et représentés,

- **décide** de maintenir à 6 % le taux forfaitaire de maitrise d'œuvre pris en compte pour le calcul de la compensation lié à la PCT et à la redevance de concession R2 ;
- **décide** que le taux forfaitaire ainsi défini sera maintenu jusqu'à l'obtention d'un nouvel accord sur le forfait à appliquer dans la valorisation financière du concessionnaire des travaux sous maitrise d'ouvrage du Siéml ;
- **décide** de maintenir les frais de dossiers imputés aux différentes opérations à 7,50 % pour la facturation des contributions et des fonds de concours sollicités auprès des collectivités ou des tiers.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	28
Abstention :	1
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	27

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	LIQUIDATION DE LA PCT
Date de transmission de l'acte :	25/05/2018
Date de réception de l'accusé de réception :	25/05/2018
Numéro de l'acte :	DELCOSY90 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	049-254901309-20180525-DELCOSY90-DE
Date de décision :	25/05/2018
Acte transmis par :	Françoise VINCENT
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	5. Institutions et vie politique 5.2. Fonctionnement des assemblees

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement d'Angers

SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°91 / 2018

Délibération du Comité syndical
Séance du 24 avril 2018

Subvention au titre du FIPEE de l'année 2018

L'an deux mille dix-huit, le 24 avril à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 18 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)	×	
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
MATTHIEU Gérard, suppléant de HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

Vu la délibération du comité syndical du 10 décembre 2008 instituant la mise en place du Fonds d'intervention pour les économies d'énergies appelée « FIPEE 21 » ;

Vu la délibération du comité syndical du 20 novembre 2015 adoptant la révision du règlement financier relatif au FIPEE 21 ;

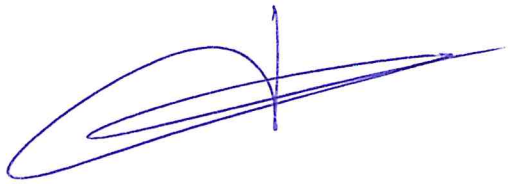
Vu les demandes de sept collectivités qui ont déposé un dossier au titre du FIPEE 21 pour des rénovations thermiques destinées à leurs bâtiments communaux ;

Considérant que la subvention totale à verser aux collectivités demanderesses s'élève à 197 676 € calculée sur la base des critères définis au règlement financier ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **donne** un avis favorable pour attribuer aux communes concernées, mentionnées à l'annexe 1, une subvention totale de 197 676 € destinée à la réalisation de leurs travaux d'économies d'énergies ;
- **autorise** le Président à signer les conventions « Maîtrise de l'énergie » correspondantes (cf. annexe 2) avec les collectivités concernées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	28
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	28

Demandeur	Situation du projet (commune déléguée)	Type	Détail opération subventionnée	Site	Système de chauffage avant	Système de chauffage après	Critère d'éligibilité : Valeur Calculée	Calcul de la subvention	économies de tCO2 - isolation / équipement	économies de tCO2 - système de chauffage	Economie par an tCO2	Montant des subventions calculées (€)	Montant opération travaux économie d'énergie (€ HT)	Solution Technique
MAUGES-SUR-LOIRE	LA POMMERAYE	Rénovation thermique		**Salle Jean Gabin**	Chauffage électrique direct (convecteurs, radiants, …)	Chauffage électrique direct (convecteurs, radiants, …)	**47%**	**4000€/ tCO2 évitée par an (rénovation et mat. D'économie d'énergie) + 1000€/tCO2 évitée par an (chauffage ENR)**	**4,00**		**4,00**	**16 000**	**41 841 €**	Remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries performantes, Pilotage de la ventilation existante, Amélioration de l'efficacité de l'éclairage – Tubes led et lampes led, Création d'un réseau spécifique pour la salle J. Gabin et le centre de soins
SEGRE EN ANJOU BLEU	LE BOURG-D'IRE	Rénovation thermique et ENR	PAC aérothermique	**Multi-acceuil**	Chaudière gaz propane cuve	Pompe à chaleur Air/air	**53%**	**4000€/ tCO2 évitée par an (rénovation et mat. D'économie d'énergie) + 1000€/tCO2 évitée par an (chauffage ENR)**	**3,45**	**1,95**	**5,40**	**15 750**	**18 599 €**	ITE Laine de Bois, remplacement des menuiseries, éclairage Leds, isolation des combles, VMC simple,flux, PAC air air 16kW
MOZE-SUR-LOUET	MOZE-SUR-LOUET	Rénovation thermique		**Bibliothèque**	Sans changement	Chaudière gaz propane réseau	**NC**	**25% du montant des travaux d'économie d'énergie (Etat initial non estimable)**	**NC**	**NC**		**7 850**	**31 401 €**	Isolation du plafond (40cm de laine de verre) isolation des murs avec (16cm de laine de verre), menuiseries alu DV Uw=1,4, Chaudière gaz propane à condensation, mise en place d'une VMC SF, éclairage Leds
ERDRE-EN-ANJOU	VERN-D'ANJOU	Rénovation thermique		**Salle FAR**	Chaudière gaz propane cuve	Chaudière gaz propane réseau	**NC**	**4000€/ tCO2 évitée par an (rénovation et mat. D'économie d'énergie) + 600€/tCO2 évitée par an (chauffage gaz)**	**12,90**	**1,90**	**14,80**	**52 740**	**512 610 €**	ITE laine de verre (140mm R=4m².K/W), Remplacement des bardages (R total > 3,5 m².K/W), remplacement des menuiseries (Uw=1,7W/m².K), isolation du sol, chaudière gaz à condensation et rénovation de l'éclairage
LA JAILLE-YVON	LA JAILLE-YVON	Rénovation thermique		**Restaurant scolaire / Salle des fêtes**	Chauffage électrique direct (convecteurs, radiants, …)	Chauffage électrique direct (convecteurs, radiants, …)	**43%**	**4000€/ tCO2 évitée par an (rénovation et mat. D'économie d'énergie)**	**1,56**	**-**	**1,56**	**6 236**	**86 173 €**	Isolation des combles par un isolant déroulé, isolation thermique des murs par l'intérieur et l'extérieur, Isolation du sol avec un isolant TMS (100mm), menuiseries double-vitrage, VMC double flux, ballon ECS élecxtrique, éclairage performant
LES HAUTS D'ANJOU	SOEURDRES	Rénovation thermique et ENR	PAC aérothermique	**Salle des fêtes**	Chaudière Fioul	Pompe à chaleur Air/eau	**44%**	**4000€/ tCO2 évitée par an (rénovation et mat. D'économie d'énergie) + 1000€/tCO2 évitée par an (chauffage ENR)**	**6,70**	**3,50**	**10,20**	**30 300**	**78 266 €**	Isolation du sol (R=3m².K/W) des combles et rampant (R=6m².K/W), remplacement des menuiseries par des menuiseries performantes (U=1,3 W/m².K), Mise en place d'une VMC double flux et d'une PAC air/eau (COP>3,5)
SEICHES-SUR-LE-LOIR	SEICHES-SUR-LE-LOIR	Rénovation thermique		**Ecole Maternelle**	Chaudière gaz naturel	Chaudière gaz naturel	**42%**	**4000€/ tCO2 évitée par an (rénovation et mat. D'économie d'énergie)**	**17,2**		**17,20**	**68 800**	**340 000 €**	Mise en place d'une isolation des murs extérieurs par l'intérieur – R = 3,15, mise en place d'une isolation en toiture – R = 5,00, menuiseries performantes, ventilation double flux pilotée par horloge et sondes à détection de présence et CO2, régulation du chauffage, remplacement du chauffe-eau RASED de 200L par un 50L, amélioration de l'efficacité de l'éclairage – Tubes LED et lampes LED

ANNEXE 2

Convention « Maîtrise de l'énergie »

Préambule

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML) exerce au lieu et place des personnes morales adhérentes au SIEML, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Il exerce aussi au lieu et place de ses membres qui lui en font la demande, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz.

L'article L.2224-34 du CGCT issu de l'article 17 de la loi du 10 février 2000 modifié par l'article 20 de la loi de programme du 13 juillet 2005 autorise les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de distribution publique de l'énergie, à réaliser ou faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie.

Le 10 décembre 2008, le SIEML a décidé de mettre en place un programme de maîtrise de l'énergie « FIPEE 21 ».

Il est convenu,

Entre

D'une part, le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML) situé ZAC de Beuzon, 9 Route de la Confluence à Ecouflant – CS 60145 – 49001 ANGERS CEDEX 01, représenté par son Président Jean-Luc DAVY, en vertu de la délibération du Comité Syndical du 1er mars 2016,

et

D'autre part, la commune de
représentée par son Maire,

Article 1 - Objet
Le SIEML, conformément aux dispositions de la délibération du comité syndical du 10 décembre 2008 mettant en place un programme pour la maîtrise de l'énergie « FIPEE 21 », à la délibération du Bureau du Syndicat du 10 novembre 2015 révisant le règlement financier du FIPEE 21 et la délibération du Comité Syndical du 2016 acceptant le versement des subventions FIPEE aux collectivités demanderesses,

Vu la demande de la commune de
DECIDE

- nature de l'opération prise en compte :

- montant de l'opération € HT
- montant de la subvention attribuée : €

Article 2 – Durée
La subvention sera annulée si, dans **un délai de trois ans à** compter de la signature de la présente convention, elle n'a pas fait l'objet d'un versement.

Article 3 – Efficience
La commune fournira au SIEML, pendant 3 ans à compter de la date d'achèvement des travaux subventionnés, un relevé des consommations annuelles d'énergie dans les bâtiments ayant fait l'objet desdits travaux.

Article 4 – Comptable assignataire
Le comptable assignataire des paiements sera le Trésorier Principal d'ANGERS Municipale, Hôtel de Ville – boulevard de la Résistance et de la Déportation – 49035 ANGERS CEDEX

Fait à le

Pour la Commune,
Le Maire

Pour le SIEML,
Le Président,

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	SUBVENTION RELATIVE AU FIPEE 2018
Date de transmission de l'acte :	25/05/2018
Date de réception de l'accusé de réception :	25/05/2018
Numéro de l'acte :	DELCOSY91 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	049-254901309-20180525-DELCOSY91-DE
Date de décision :	25/05/2018
Acte transmis par :	Françoise VINCENT
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.5. Subventions

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement d'Angers

SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°92 / 2018

Délibération du Comité syndical
Séance du 24 avril 2018

Evaluation du potentiel géothermique - expérimentation sur le territoire de la communauté de communes de Loire Layon Aubance

L'an deux mille dix-huit, le 24 avril à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 18 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)	×	

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
MATHIEU Gérard, suppléant de HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

A donné pouvoir de voter en son nom :

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

La loi sur la transition énergétique et la croissance verte, du 17 août 2015, fixe des objectifs ambitieux concernant la production d'énergies renouvelables. Elle devra atteindre 32 % de la consommation en énergie finale en 2030 et même 38 % pour la consommation spécifique en chaleur. La géothermie est une des solutions de production de chaleur renouvelable et son développement fait partie intégrante du Schéma régional climat air énergie (2014) qui se fixe pour objectif de multiplier par quatre le nombre d'installations entre 2010 et 2020.

Le Siéml a récemment signé un contrat de développement des EnR thermiques avec l'Ademe afin d'accompagner la mise en place d'installations sur le département (bois énergie, géothermie, solaire thermique).

De manière à favoriser le développement optimal et cohérent des énergies renouvelables sur les territoires, le Siéml a intégré dans les orientations de son plan stratégique énergies renouvelables, l'étude du potentiel géothermique des territoires avec une première expérimentation sur le territoire de Loire Layon Aubance.

En effet, du fait de sa situation géologique et de la présence de galeries et de chambres d'exploitations d'anciennes houillères, le territoire Loire Layon Aubance bénéficie d'une situation favorable au développement de cette filière d'énergie renouvelable et se prête bien à une expérimentation.

La réalisation d'une étude d'évaluation du potentiel géothermique, menée en partenariat avec le Bureau de recherches géologiques et minière (BRGM) et la communauté de communes Loire Layon Aubance sur une durée de 18 mois, permettra d'identifier, quantifier et localiser les ressources géothermiques exploitables ainsi que les besoins en énergie thermique du territoire (chauffage et rafraichissement) pour favoriser à terme l'émergence de projets opérationnels.

Considérant les orientations stratégiques pour le développement des énergies renouvelables validées lors du comité syndical du 6 février 2018 ;

Considérant que la convention de recherche et développement partagés relative à l'évaluation du potentiel géothermique sur le territoire de la communauté de communes de Loire Layon Aubance avec le Bureau de recherches géologiques et minière (BRGM) fait partie des actions référencées au sein du premier axe stratégique, visant à améliorer la connaissance du territoire ;

Considérant que le montant du programme s'élève à 54 867 € HT, que 20 % est directement pris en charge par le BRGM et que le reste à charge du Siéml est établi à 80 % du montant hors taxe soit 43 893,60 € HT ou 52 672,32 € TTC ;

Considérant la possibilité pour le Siéml, en tant que maître d'ouvrage, d'appeler des subventions afin de l'aider à supporter le reste à charge et son obligation de prendre à sa charge au minimum 20 % du montant TTC soit 10 534,46€ ;

Considérant qu'un dossier de financement a été déposé à l'Ademe et au comité de programmation Leader du Groupe d'action locale Loire Angers et Layon compte tenu du caractère expérimental du projet ;

Considérant que le dossier est actuellement en cours de traitement dans les services de la direction régionale de l'Ademe, qui pourrait financer le projet à hauteur de 50 % du montant hors taxes, soit 21 946,8 € ;

Considérant la confirmation, en date du 22 février 2018, du comité de programmation Leader du Groupe d'action locale Loire Angers et Layon d'accompagner financièrement le dossier pour compléter le financement de l'étude et l'adoption du plan de financement du projet sous réserve de la validation du dossier par l'Ademe, à savoir :

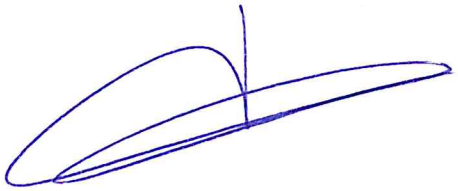
- 21 946,80 € de financement Ademe (42 %),
- 20 191,06 € par l'Union européenne FEADER-Leader (38 %),
- 10 534,46 € d'autofinacement Siéml (20 %) ;

Etant précisé qu'en cas de refus de l'Ademe, le Siéml sollicitera la communauté de communes Loire Layon Aubance pour finaliser le plan de financement du projet ;

Le comité syndical, à l'unanimité des présents et représentés,

- **approuve** le projet et donne mandat au président pour la conclusion, la signature et l'exécution de la convention relative à l'étude réalisée par le Bureau de recherches géologiques et minière ;
- **valide** le plan de financement et autorise le président à signer les éventuels avenants modificatifs de ce dernier ;
- **autorise** le président à solliciter les subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	28
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	28

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

EXPERIMENTATION LOIRE LAYON AUBANCE EVALUATION DU POTENTIEL GEOTHERMIQUE

Date de transmission de l'acte : 25/05/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 25/05/2018

Numéro de l'acte : DELCOSY92 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20180525-DELCOSY92-DE

Date de décision : 25/05/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement d'Angers

SIéML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Délibération du Comité syndical
Séance du 24 avril 2018

Cosy / n°93 / 2018

Divers fonds de concours relatifs aux travaux

L'an deux mille dix-huit, le 24 avril à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 18 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)	×	
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
MATHIEU Gérard, suppléant de HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

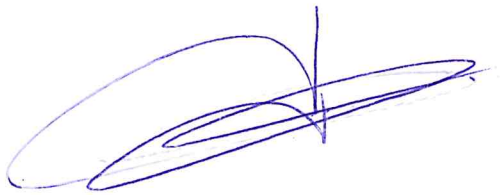
Considérant qu'il convient de procéder aux ajustements intervenus dans les différents programmes relatifs aux travaux et à l'éclairage public en raison d'opérations nouvelles, modifiées ou reportées ;

Considérant que le financement de ces différentes listes d'opérations a été prévu au budget 2018 ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **décide** de solliciter les fonds de concours auprès des communes concernées en matière de travaux et d'éclairage public selon les listes jointes en annexe :
    - en matière de travaux d'effacement de réseaux :
        - les effacements des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) (annexe 1) ;
    - en matière d'éclairage public :
        - les extensions des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés hors lotissements d'habitations et d'activités (annexe 2) ;
        - les rénovations du réseau d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés (annexe 2) ;
        - les rénovations du réseau d'éclairage public liées à un renforcement (annexe 2) ;
        - les changements de mâts accidentés y compris lanternes (annexe 3).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	28
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	28

Annexe 1

Fonds de Concours
Projets nouveaux et modifiés
(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Effacement de réseaux

Commune	Commune déléguée	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune (€ Net de Taxe)
BAUGE EN ANJOU	BAUGE	018.16.05	chemin de la Grande Maison	241 667,71 €	198 480,31 €
OMBREE D'ANJOU	NOELLET	226.14.04	rues de la Pihalaie et de la Butte	177 251,82 €	35 450,36 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	NOYANT LA GRAVOYERE	229.16.02	Rue Constant Gérard	106 670,80 €	21 334,16 €
LOIRE AUTHION	St MATHURIN S/LOIRE	307.15.02	Levée du Roi René	152 220,88 €	60 888,35 €

Annexe 2

Fonds de Concours
Projets nouveaux et modifiés
(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Eclairage Public

Commune	Commune déléguée	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune (€ Net de Taxe)
Extension des Réseaux d'Eclairage Public Hors Lotissement d'Habitation et d'activité					
TUFFALUN	AMBILLOU CHATEAU	003.13.03	Mise en service Armoire de commande E.P. Voie d'accès TUFFALUN (AMBILLOU CHATEAU).	3 916,92 €	2 937,69 €
AVRILLE		015.16.03	MAISON ASSOCIATIVE DU PARC DE LA HAYE	33 081,56 €	24 811,18 €
BEAUPREAU EN MAUGES	BEAUPREAU	023.16.03	Extension EP Rue des Arts et Métiers (BEAUPREAU)	71 761,70 €	53 821,28 €
BEAUPREAU EN MAUGES	BEAUPREAU	023.16.18	Mise en Lumière du Chateau	84 521,45 €	63 391,09 €
BEAUPREAU EN MAUGES	BEAUPREAU	023.17.33	Place des Combattants d'Afrique du Nord	16 861,02 €	12 645,76 €
BECON LES GRANITS		026.12.04	rue de la clercière	1 158,62 €	868,97 €
BECON LES GRANITS		026.17.04	rue Anne JACQUES de MAULNES	15 985,54 €	11 989,16 €
BEGROLLES EN MAUGES		027.18.01	Déplacement de deux candélabres Rue Pierre Brin	2 246,15 €	1 684,61 €
BEHUARD		028.17.01	ILLUMINATION DU ROCHER - DEPOSE DES POTELETS	4 449,52 €	3 337,15 €
BRAIN S/ ALLONNES		041.14.04	RUE DE TOURZELLE 4 LOTS: Pose d'un candélabre sur le réseau existant	2 677,84 €	2 008,38 €
CERNUSSON		057.17.01	ECLAIRAGE DU PARKING CHEMIN DE LA CLAIRE NATURE	13 022,34 €	9 766,76 €
CHACE		060.17.01	Extension EP rue Résidence des Jardins	709,24 €	531,93 €
CHACE		060.17.02	Déplacement du candélabre N°114 à Saumoussay	1 203,32 €	902,49 €
CHALONNES S/ LOIRE		063.17.05	DEPOSE ET REPOSE EP PLACE DU PILORI	1 227,00 €	920,25 €
LES HAUTS D'ANJOU	CHAMPIGNE	065.17.06	Rue du clos	43 073,95 €	32 305,47 €
LES HAUTS D'ANJOU	CHAMPIGNE	065.17.10	Deplacement candelabre n° 54 et drepose candélabre 298	3 420,34 €	2 565,26 €
OREE D'ANJOU	LIRE	069.17.36	EXTENSION ECLAIRAGE ROUTE DE DRAIN RD 751	29 497,84 €	22 123,38 €
OREE D'ANJOU	BOUZILLE	069.18.01	ECLAIRAGE PASSAGE PIETON RUE D'ANJOU	2 150,25 €	1 612,69 €
TERRANJOU	CHAVAGNES LES EAUX	086.18.01	Abords de l'Ecole, de l'Eglise et du restaurant scolaire - CHAVAGNES LES EAUX	15 959,64 €	11 969,73 €
CHEMILLE EN ANJOU	St LEZIN	092.17.33	DEPLACEMENT DU CANDELABRE N° 72 RUE DE LA MAIRIE	1 220,94 €	915,71 €
CHEMILLE EN ANJOU	CHEMILLE	092.18.03	AMENAGEMENT RUE SAINT LEONARD 1ère PHASE	17 158,56 €	12 868,92 €
DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE	125.15.01	Dépose des candélabres du parking , RUE DU PAVÉ	1 212,64 €	909,48 €
DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE	125.17.04	Place des Fontaines DOUE LA FONTAINE	150 412,49 €	112 809,37 €
DURTAL		127.16.03	Ilumination Place des Terrasses	81 020,00 €	60 765,00 €
GENNES VAL DE LOIRE	CHENEHUTTE TREVES CUNA	149.17.02	Extension Eclairage Public Rue Comté de Castellane (Tranche 2) (Chenehutte Trèves Cunault)	17 106,58 €	12 829,94 €
GENNES VAL DE LOIRE	GENNES	149.17.09	RUELLE DES BATELIERS	10 600,15 €	7 950,11 €
GENNES VAL DE LOIRE	GREZILLE	149.18.02	Rue de l'abbé Mesnet	6 216,26 €	4 662,19 €
GREZ NEUVILLE		155.17.01	Eclairage du quai (câblage et terrassements)	53 779,07 €	40 334,30 €
MAULEVRIER		192.18.06	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC + PRISES GUIRLANDES RUE DU COMMERCE	1 887,92 €	1 415,94 €
MAZE MILON	MAZE	194.16.08	rue Principale - CONTROLE TECHNIQUE ECLAIRAGE	51 421,41 €	38 566,06 €
LONGUENEE EN ANJOU	PRUILLE	200.17.02	EXTENSION EP 2 CANDELABRES	2 806,55 €	2 104,91 €

Annexe 2

Eclairage Public

Commune	Commune déléguée	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune (€ Net de Taxe)
LA MENITRE		201.16.04	Base : 8 nouveaux projecteurs et 4 conservés	41 251,18 €	30 938,39 €
MONTREVAULT SUR EVRE	St PIERRE MONTLIMART	218.18.03	ECLAIRAGE PLACE SAINT PIERRE	19 327,71 €	14 495,79 €
NEUILLE		224.17.03	Eclairage autonome de l'abris bus Route des Sables (solution de base: COMBI 2)	10 964,31 €	8 223,23 €
NOYANT VILLAGES	NOYANT	228.15.05	EXTENSION EP RUE RELAIS DU PETIT VERGER	11 504,39 €	8 628,29 €
MAUGES SUR LOIRE	St FLORENT LE VIEIL	244.17.29	ECLAIRAGE PLACE JULES ET MARIE SOURICE	7 941,28 €	5 955,96 €
PONTS DE CE (LES)		246.17.03	Réamenagement Esplanade Claude GENDRON-Déplacement Armoire C40-	7 829,82 €	5 872,37 €
RAIRIES		257.16.03	extension EP rue du Stade	3 085,56 €	2 314,17 €
St GEORGES S/LOIRE		283.17.03	Extension éclairage public - place des lauriers	3 014,62 €	2 260,96 €
St GERMAIN DES PRES		284.17.04	REFECTION CABLE RUE DES PEUPLIERS - EP N° 67	3 337,46 €	2 503,10 €
VAL DU LAYON	St LAMBERT DU LATTAY	292.17.04	EXTENSIONS EP ABRI BUS RUE DES LACAS	1 964,50 €	1 473,38 €
SEVREMOINE	TORFOU	301.16.31	ECLAIRAGE CALVAIRE ROND POINT DE LA COLONNE	6 214,06 €	4 660,55 €
SEVREMOINE	St GERMAIN S/MOINE	301.16.35	EXTENSION ECLAIRAGE PARKING COMPLEXE SPORTIF RUE LOUIS PASTEUR (CHEMIN PIETON ARRIERE DE LA SALLE	6 971,57 €	5 228,68 €
SEVREMOINE	St ANDRE DE LA MARCHE	301.18.03	Déplacement d'un candélabre Ecole des Peupliers	3 800,44 €	2 850,33 €
LOIRE AUTHION	St MATHURIN S/LOIRE	307.15.02	LEVEE DU ROI RENE A ST MATHURIN SUR LOIRE- ECLAIRAGE ENTREE OUEST-	62 098,66 €	46 574,00 €
LOIRE AUTHION	BRAIN S/ L'AUTHION	307.17.09	Extension EP square des Iris	7 374,96 €	5 531,22 €
LOIRE AUTHION	CORNE	307.17.18	route de la Crétaudière	32 327,88 €	24 245,91 €
St PHILBERT DU PEUPLE		311.16.03	ACCES RUE DES JARDINS A LA SALLE DES SPORTS COMMUNAUTAIRE	5 021,01 €	3 765,76 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	SEGRE	331.16.05	centre ville (phase 1) mise en lumiere du pont	55 501,22 €	41 625,92 €
SEGRE EN ANJOU BLEU	CHATELAIS	331.17.19	deplacement du candelabre 133	1 451,33 €	1 088,50 €
SOMLOIRE		336.18.02	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC ZA DES DES DOUETS JAUNES	2 213,29 €	1 659,97 €
VEZINS		371.17.03	Square des Tilleuls / Square des Saules	2 874,67 €	2 156,00 €
YZERNAY		381.16.01	Rénovation Terrain de football	33 239,22 €	24 929,41 €
Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public					
ALLONNES		002.18.02	Rénovation éclairage public programme 2018: Rue du Bellay	3 003,34 €	1 501,67 €
BOUCHEMAINE		035.17.02	PRUNIER SUD	57 427,24 €	28 713,63 €
CHALONNES S/ LOIRE		063.18.01	Rénovation éclairage public - programme 2018	30 000,00 €	15 000,00 €
MONTREUIL BELLAY		215.17.03	Rénovation EP 2017 secteurs rues Perruche - A. Briand	56 469,56 €	42 352,17 €
MONTREUIL BELLAY		215.17.04	RENOVATION EP 2018 Lotissement LA HERSE	83 426,80 €	62 570,10 €
St BARTHELEMY D'ANJOU		267.17.12	Secteur Ranloue - vercors - Pierre de Coubertin	147 059,80 €	73 529,91 €
BELLEVIGNE EN LAYON	THOUARCE	345.17.03	RUE DE BONNEZEAUX	44 832,67 €	22 416,34 €
Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public Liés à un Renforcement					
TUFFALUN	NOYANT LA PLAINE	003.17.08	P9 BOURG	68 771,05 €	34 385,54 €
BRAIN S/ ALLONNES		041.17.02	SECURISATION DE RESEAUX P29 MOUTONNERIE	20 481,13 €	10 240,57 €
RAIRIES		257.17.01	Renforcement P17 BUTTES	10 893,40 €	5 446,71 €
SEVREMOINE	MONTFAUCON - MONTIGNE	301.17.01	SECURISATION BT P11 ABATTOIR	67 582,90 €	33 791,46 €
VERNOIL LE FOURRIER		369.15.02	P11 BOURG - rues Longeards et de la Vicenderie	55 457,77 €	27 728,89 €

Annexe 3
Fonds de Concours
Travaux de réparation ponctuels sur le réseau d'éclairage public

#NOM?	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux HT	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP002-18-649	Allonnes	Remplacement lanterne estoril cassée par modèle Arc	700,13	75%	525,10
EP015-18-395	ALM (Avrillé)	Remplacement mât et lanterne 1807 - Impasse du Clos du Moulin	1 401,04	75%	1 050,78
EP015-18-394	ALM (Avrillé)	Remplacement candélabre et lanterne 1967 - C.Culturel G. Brassens	1 401,04	75%	1 050,78
EP015-18-403	ALM (Avrillé)	Remplacement candélabre 901 - Rue des Chênes	1 560,88	75%	1 170,66
EP015-18-406	ALM (Avrillé)	Remplacement candélabre 325 - Av. Pièce du Moulin	1 415,80	75%	1 061,85
EP015-18-398	ALM (Avrillé)	Remplacement candélabre 1950 - Parking piscine	919,57	75%	689,68
EP015-18-404	ALM (Avrillé)	Remplacement candélabre 955 - Parking piscine	1 428,94	75%	1 071,71
EP015-18-405	ALM (Avrillé)	Remplacement candélabre 3055 - Av. P. Mendès France	1 331,30	75%	998,48
EP015-18-416	ALM (Avrillé)	Remplacement candélabre n°2195 - Avenue de la Violette	828,50	75%	621,38
EP015-18-409	ALM (Avrillé)	Remplacement candélabre n°326 - Avenue Pièce du Moulin	1 415,84	75%	1 061,88
EP015-18-412	ALM (Avrillé)	Remplacement candélabre n°1508 - Allée Odile Beaugard	1 370,17	75%	1 027,63
EP015-18-415	ALM (Avrillé)	Rempl. candélabre et lanterne n°984 - Av. 18 juin 1940	1 370,04	75%	1 027,53
EP020-18-175	ALM (Beaucouzé)	Remplacement candélabre 278 - Rue de la Mancharderie	847,85	75%	635,89
EP048-18-75	ALM (Briollay)	Remplement candélabre 156 - Giratoire CD52-CD109	1 401,59	75%	1 051,19
EP129-18-123	ALM (Ecouflant)	Remplacement candélabre 141 - Rue de la Cravache	1 599,55	75%	1 199,66
EP196-18-83	ALM (La Meignanne)	Rénovation Armoire C10 - Rue de la Varie	1 823,04	75%	1 367,28
EP196-18-90	ALM (La Meignanne)	Rempl.candélabre et lanterne n°65 - Cours des Varennes	1 231,57	75%	923,68
EP241-18-43	ALM (Le Plessis-Grammoire)	Remplacement lanterne 149 - Rue des Meuniers	611,55	75%	458,66
EP241-18-44	ALM (Le Plessis-Grammoire)	Remplacement horloge C13 - Rue des Meuniers	865,48	75%	649,11
EP246-18-275	ALM (Les Ponts-de-Cé)	Remplacement lanterne 728 - Rue Emile Joulain	911,97	75%	683,98
EP246-18-274	ALM (Les Ponts-de-Cé)	Remplacement lanterne 545 - Rue Victor Simon	754,87	75%	566,15
EP246-18-279	ALM (Les Ponts-de-Cé)	Ajout d'un point lumineux par l'extension du point n°859 - 26 village des Perrins	4 054,83	75%	3 041,12
EP246-18-286	ALM (Les Ponts-de-Cé)	Rempl. Candélabres n°1975-2062 - Rue du Plessis Charruault	2 582,71	75%	1 937,03
EP214-18-282	ALM (Montreuil-Juigné)	Remplacement coffret C41 - Rue Emile Zola	449,49	75%	337,12
EP238-18-141	ALM (Pellouailles-les-Vignes)	Remplacement lanterne 194 - Rue de l'Echanson	516,60	75%	387,45
EP329-18-65	ALM (Savennières)	Rénovation panneau commande armoire C2- Rue de la Cure	1 335,10	75%	1 001,33
EP337-18-58	ALM (Soucelles)	Remplacement candélabre et lanterne 94 - Laie des Landes	1 262,85	75%	947,14
EP267-18-383	ALM (St-Barthélemy-d'Anjou)	Remplacement candélabre 1632 - Parc de la Jaudette	1 523,37	75%	1 142,53
EP267-18-395	ALM (St-Barthélemy-d'Anjou)	Remplacement mât 903 - Rue du 8 mai 1945	2 016,63	75%	1 512,47
EP267-18-398	ALM (St-Barthélemy-d'Anjou)	Remplacement mât HS n°132 - Rue Matisse	1 151,82	75%	863,87
EP267-18-400	ALM (St-Barthélemy-d'Anjou)	Remplacement candélabre HS n°1610-1611 - Parc de la Jaudette	2 292,23	75%	1 719,17
EP267-18-401	ALM (St-Barthélemy-d'Anjou)	Remplacement lanterne HS n°1394 - Rue Jean Baptiste Lully	743,44	75%	557,58
EP267-18-408	ALM (St-Barthélemy-d'Anjou)	Remplacement candélabre 164 - Rue Mauriac	1 275,08	75%	956,31
EP306-18-68	ALM (St-Martin-du-Fouilloux)	Remplacement candélabre n°65 - Square du Vivier	954,96	75%	716,22
EP323-18-202	ALM (St-Sylvain-d'Anjou)	Remplacement candélabres n°935-939	2 667,46	75%	2 000,60
EP106-18-180	ALM_LOIRE_AUTHION (Corné)	Remplacement candélabre et boule n°160 - Rue du Clos de la Motte	1 320,04	75%	990,03
EP106-18-181	ALM_LOIRE_AUTHION (Corné)	Remplacement candélabre et boule n°151 - Rue du Clos du Puits	1 320,04	75%	990,03
EP106-18-189	ALM_LOIRE_AUTHION (Corné)	Remplacement lanterne n°238 - Rue Meignan	607,15	75%	455,36
EP032-18-55	ALM_LOIRE_AUTHION (La Bohalle)	Remplacement lanterne n°47 - Lieu dit le Bas Chemin	743,44	75%	557,58
EP117-18-62	ALM_LOIRE_AUTHION (La Daguenière)	Remplacement env. armoire C9 - Chemin des Champs	950,94	75%	713,21
EP151-18-86	BEAUPREAU_EN_MAUGES (Gesté)	Remplacement ensemble mât et lanterne n°164 - Rue des Mésanges	1 289,15	75%	966,86
EP072-18-102	BEAUPREAU_EN_MAUGES (La Chapelle-du-Genêt)	Réfection cablage du réseau à la lant. pts n°29 à 36 - Rue de Bel Air	916,47	75%	687,35
EP165-18-550	BEAUPREAU_EN_MAUGES (La Jubaudière)	Remplacement luminaires 118-119-120 - derrière gymnase (Ex EP165-16-514)	2 902,85	75%	2 177,14
EP239-18-35	BEAUPREAU_EN_MAUGES (Le Pin-en-Mauges)	Remplacement portée câble entre pts n°83-84 (Ex EP239-16-20)	310,41	75%	232,81
EP312-18-28	BEAUPREAU_EN_MAUGES (St Philbert en Mauges)	Rempl. Verre cassé sur lanterne n°31	436,64	75%	327,48
EP375-18-320	BEAUPREAU_EN_MAUGES (Villedieu-la-Blouère)	Rempl.inter crépus. par horloge astro - C1 Rue Commanderie	865,48	75%	649,11
EP375-18-318	BEAUPREAU_EN_MAUGES (Villedieu-la-Blouère)	Rempl.lanterne n°148 et pose radiolite sur armoire C4	1 168,93	75%	876,70
EP027-18-75	Begrolles-en-Mauges	Fourniture et pose de prise guirlande sur point n°84 - Rue des Landes	305,42	75%	229,07
EP027-18-74	Begrolles-en-Mauges	Rempl. prises guirlandes points 240-323-332-334-336-338 Rue des Mésanges	1 392,97	75%	1 044,73
EP027-18-73	Begrolles-en-Mauges	Fourniture et pose de prise guirlande sur point n°24 - Rue des Mauges	305,42	75%	229,07
EP520-17-35	CA_DU_CHOLETAIS (cc Bocage)	Remplacement cand.7 - ZA Fromentinière Maulévrier - Rue de l'Europe	1 354,88	75%	1 016,16
EP400-18-88	CA_DU_SAUMUR_VAL_DE_LOIRE (cc saumur agglo)	Remise en état armoire C17 - ZA Méron - Rue des Pays Bas	304,45	75%	228,34
EP514-18-57	CC_LOIRE_LAYON_AUBANCE (cc de Coteaux du Layon)	Remise en état armoire C5 - ZA Anjou Actiparc Beaulieu	2 259,53	75%	1 694,65
EP446-18-14	CC_VALLEES_DU_HAUT_ANJOU (cc du Lion d'Angers)	Dépose et stockage candélabre n°45 - Salle Rue Tilleuls	216,55	75%	162,41
EP446-18-15	CC_VALLEES_DU_HAUT_ANJOU (cc du Lion d'Angers)	Repose candélabre n°45 - Salle Rue Tilleuls	361,69	75%	271,27
EP058-18-206	Cerqueux (les)	Remplacement lanterne n°79 - Route de la Loge	594,02	75%	445,52
EP061-18-40	Challain-la-Potherie	Remplacement prise guirlande sur point n°75 - Rue de l'Etang	305,42	75%	229,07
EP063-18-169	Chalonnes-sur-Loire	Remplacement vasque n°1144-3 - (Ex EP063-17-157)	372,54	75%	279,41
EP063-18-170	Chalonnes-sur-Loire	Remplacement driver lant n°1194-Rue des Rouleaux (ex EP063-17-164)	420,99	75%	315,74
EP063-18-174	Chalonnes-sur-Loire	Remise en état du point n°828 - Les Goulidons (Ex EP063-17-161)	1 323,09	75%	992,32
EP063-18-167	Chalonnes-sur-Loire	Remplacement lanterne n°432 - Rue des Mauges	886,59	75%	664,94
EP063-18-168	Chalonnes-sur-Loire	Remplacement lanterne n°416 - Rue des Mauges	886,59	75%	664,94
EP068-18-95	Champtocé-sur-Loire	Remplacement horloge armoire C1 - Place de l'Eglise	865,48	75%	649,11
EP092-17-18	CHEMILLE_EN_ANJOU (Chemillé)	Fournitures de 10 lanternes isaro 70w SHP	895,65	75%	671,74
EP199-17-44	CHEMILLE_EN_ANJOU (Melay)	Remplacement du luminaire n°76 - Rue François Sécher	448,23	75%	336,17
EP268-18-40	CHEMILLE_EN_ANJOU (Ste-Christine)	Remplacement de la lanterne n°115 - Rue Nationale	351,42	75%	263,57
EP249-18-51	ERDRE_EN_ANJOU (La Pouëze)	Remplacement lanterne 30 - Rue Principale	799,73	75%	599,80
EP176-18-127	LE_LION_D'ANGERS (Le Lion-d'Angers)	Réparation du point 913 - Route de Vern	3 054,56	75%	2 290,92
EP254-18-13	LES_HAUTS_D'ANJOU (Querré)	Remplacement lanterne n°13 - Rue de Cré	1 189,01	75%	891,76
EP180-18-342	Longué-Jumelles	Remplacement ensemble 820 - Passage Racine	2 949,36	75%	2 212,02
EP180-18-364	Longué-Jumelles	Remise en état candélabre 733 - Av. Victor Hugo	852,19	75%	639,14
EP180-18-359	Longué-Jumelles	Remise en état candélabre 747 - Av. Victor Hugo	1 454,04	75%	1 090,53
EP180-18-358	Longué-Jumelles	Remise en état candélabre 15 - Chemin Rive du Lathan	1 098,41	75%	823,81
EP180-18-367	Longué-Jumelles	Repose d'un coffret de liaison prox n°1138 - mur chem. Mairie espl. Du Moulin	748,11	75%	561,08
EP180-18-356	Longué-Jumelles	Remplacement de la borne 1132 par un mat pour accès EIP	2 817,15	75%	2 112,86
EP180-18-355	Longué-Jumelles	Remplacement des points 1141-1143 - sécurisation passage mairie	3 369,47	75%	2 527,10
EP024-18-43	MAUGES_SUR_LOIRE (Beausse)	Remplacement horloge astro sur armoire C1 - Rue de la Mairie	800,36	75%	600,27
EP034-18-141	MAUGES_SUR_LOIRE (Botz-en-Mauges)	Remplacement lanterne n°60	766,28	75%	574,71
EP244-18-375	MAUGES_SUR_LOIRE (La Pommeraye)	Remplacement des lampes terrain de foot (Ex EP244-17-372)	743,04	75%	557,28
EP212-18-89	MAUGES_SUR_LOIRE (Montjean-sur-Loire)	Pose horloge astro dans armoire L6 à passer en armoire commande	1 016,47	75%	762,35
EP276-18-103	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Florent-le-Vieil)	Remplacement des horloges Armoire C1-C16	1 389,05	75%	1 041,79
EP297-18-19	MAUGES_SUR_LOIRE (St-Laurent-du-Mottay)	Modif. Câblage armoire C9 et 8 pieds cand. - Chemin de la Gueterie	571,51	75%	428,63
EP192-18-143	Maulévrier	Remplacement ensemble mât et lanterne n°558 - Bd Colbert	2 413,91	75%	1 810,43

Annexe 3

#NOM?	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux HT	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP192-17-112	Maulévrier	Remise en état des points n°327-331 - Route de Cholet	**904,52**	75%	**678,39**
EP192-17-133	Maulévrier	Réf. boitier cl.2 pieds mâts n°262 à 265-269-282-283 - Rue A. Marcel	**800,39**	75%	**600,29**
EP195-18-103	Mazières-en-Mauges	Déplacement du point n°39 - Rue des Mésanges en fond de trottoir	**1 131,18**	75%	**848,39**
EP145-18-145	MONTREVAULT_SUR_EVRE (Le Fuilet)	Rempl.Batterie autonome points 184.2-185.2-189.2-109.2-Place des Mauges	**4 305,08**	75%	**3 228,81**
EP145-18-142	MONTREVAULT_SUR_EVRE (Le Fuilet)	Remplacement ensemble mat et lanterne n°255 - Rue des Sports	**1 092,75**	75%	**819,56**
EP252-18-9	MONTREVAULT_SUR_EVRE (Le Puiset-Doré)	Ajout point lumineux après le n°28 à proximité du passage piéton école	**943,28**	75%	**707,46**
EP252-18-10	MONTREVAULT_SUR_EVRE (Le Puiset-Doré)	Remplacement horloge astro armoire C2 - Le carré	**800,36**	75%	**600,27**
EP313-18-112	MONTREVAULT_SUR_EVRE (St-Pierre-Montlimart)	Remplacement ensemble 425 - Rue des Platanes	**1 572,54**	75%	**1 179,41**
EP313-18-115	MONTREVAULT_SUR_EVRE (St-Pierre-Montlimart)	Remplacement tiroir 961 - Rue des Mines d'Or	**600,48**	75%	**450,36**
EP313-18-114	MONTREVAULT_SUR_EVRE (St-Pierre-Montlimart)	Point lumineux 945 - Rue Traversière	**339,66**	75%	**254,75**
EP313-18-120	MONTREVAULT_SUR_EVRE (St-Pierre-Montlimart)	Remplacement des luminaires 476/477/478 encastrés - Rue du Commerce	**1 809,77**	75%	**1 357,33**
EP313-18-121	MONTREVAULT_SUR_EVRE (St-Pierre-Montlimart)	Remplacement du luminaire n°922 - Rue du Commerce	**912,01**	75%	**684,01**
EP316-18-82	MONTREVAULT_SUR_EVRE (St-Rémy-en-Mauges)	Remplacement du mât n°144 - Rue des Accacias Clos Pinard	**841,25**	75%	**630,94**
EP316-18-81	MONTREVAULT_SUR_EVRE (St-Rémy-en-Mauges)	Remplacement du mât n°177 - Rue des Accacias Clos Pinard	**802,07**	75%	**601,55**
EP222-18-305	Mozé-sur-Louet	Remplacement candélabre accidenté et lanternen°208 - Rue des Ormeaux	**901,16**	75%	**675,87**
EP248-17-101	OMBREE_D'ANJOU (Pouancé)	Remplacement projecteur encastré n°620 - Rue Foch (PP)	**1 128,75**	75%	**846,56**
EP248-18-106	OMBREE_D'ANJOU (Pouancé)	Remplacement armoire C17 vétuste - Rue d'Alsace	**2 366,90**	75%	**1 775,18**
EP040-18-20	OREE_D'ANJOU (Bouzillé)	Remplacement lanterne 111-Rue du Pressoir Neuf	**701,23**	75%	**525,92**
EP126-18-39	OREE_D'ANJOU (Drain)	Remplacement lanternes LED HS n°143-144	**1 417,69**	75%	**1 063,27**
EP296-18-410	OREE_D'ANJOU (St-Laurent-des-Autels)	Remplacement matériel point n°281	**569,27**	75%	**426,95**
EP269-18-99	Saint-Christophe-du-Bois	Remplacement des lampes et platines points 297-298 - Terrain de football	**1 471,64**	75%	**1 103,73**
EP311-18-29	Saint-Philbert-du-Peuple	Remplacement encastré de sol n°41	**1 496,40**	75%	**1 122,30**
EP321-18-12	Saint-Sigismond	Rallongement câble pied mât n°1-29 - Rue Villemoisan- Ch. Rollard	**1 133,13**	75%	**849,85**
EP187-18-9	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Marans)	Remplacement lanterne n°17 - Lot de l'Homme	**787,67**	75%	**590,75**
EP187-18-8	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Marans)	Remplacement lanterne n°29 - Rue de la Liberté	**787,67**	75%	**590,75**
EP277-18-48	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Ste-Gemmes-d'Andigné)	Remplacement lanterne n°7 - rue des Ecureuils.	**989,57**	75%	**742,18**
EP277-18-49	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Ste-Gemmes-d'Andigné)	Réparation de l'armoire L11 - Place des Troënes	**2 668,87**	75%	**2 001,65**
EP305-18-62	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (St-Martin-du-Bois)	Remplacement fil nu vétuste entre n°6 et 25 par PRC 2x16	**353,51**	75%	**265,13**
EP179-18-663	SEVREMOINE (Le Longeron)	Remplacement 2 lampes 2000w IM suite cur. - Terrain foot	**854,99**	75%	**641,24**
EP264-18-30	SEVREMOINE (St-André-de-la-Marche)	Remplacement luminaire 334 - Allée des Marchetons	**575,64**	75%	**431,73**
EP285-18-119	SEVREMOINE (St-Germain-sur-Moine)	Remplacement luminaire 489 suite prev. - Rue de Bel Air	**988,59**	75%	**741,44**
EP285-18-120	SEVREMOINE (St-Germain-sur-Moine)	Remplacement luminaire n°73 - Rue de la Cave	**851,58**	75%	**638,69**
EP285-18-115	SEVREMOINE (St-Germain-sur-Moine)	Remplacement horloge armoire C1 - suite curatif	**800,36**	75%	**600,27**
EP355-18-111	Trémentines	Remplacement du driver du point n°569 - Rue de la Fontaine	**389,34**	75%	**292,01**
EP108-18-48	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Cornuaille (la))	Remplacement lanterne n°84 - Rue du Moulin	**1 136,48**	75%	**852,36**
EP183-18-73	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Louroux-Béconnais (le))	Remplacement candélabre n°119 - Av. des Landelières	**936,32**	75%	**702,24**
EP376-18-15	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Villemoisan)	Remplacement lanterne n°31 - Rue de l'Auxence	**717,68**	75%	**538,26**
			141 612,19		**106 209,22**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

FONDS DE CONCOURS RELATIFS AUX TRAVAUXD'ELECTRIFICATION ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

Date de transmission de l'acte : 25/05/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 25/05/2018

Numéro de l'acte : DELCOSY93 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20180525-DELCOSY93-DE

Date de décision : 25/05/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.8. Fonds de concours

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement d'Angers

SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°94 / 2018

Délibération du Comité syndical
Séance du 24 avril 2018

Création du comité technique (CT)

L'an deux mille dix-huit, le 24 avril à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 18 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)	×	
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
MATHIEU Gérard, suppléant de HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

L'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dispose qu'un comité technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents.

Le comité technique est un organe statutaire de consultation qui permet aux fonctionnaires et agents contractuels d'assurer leur droit de participation. Il traite de toutes les questions d'ordre collectif, à la différence des commissions administratives paritaires qui statuent sur des problématiques d'ordre individuel.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1 ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 20 avril 2018 ;

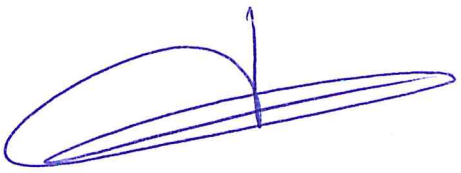
Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 51 agents, composé à 58,82 % d'hommes et 41,18 % de femmes ;

Considérant que la présente délibération sera immédiatement notifiée aux organisations syndicales après qu'elle ait été rendue exécutoire ;

Le comité syndical, à l'unanimité des présents et représentés,

- **décide** de créer un comité technique au sein du Siéml en application des dispositions législatives et réglementaires ;
- **décide** de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel (titulaires et suppléants) ;
- **fixe** à 3 pour chacun des deux collèges, le nombre de représentants titulaires et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- **décide** que l'avis du comité technique est rendu lorsqu'ont été recueillis, d'une part, l'avis du collège des représentants du personnel et, d'autre part, l'avis du collège des représentants de la collectivité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	28
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	28

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE
Date de transmission de l'acte :	25/05/2018
Date de réception de l'accusé de réception :	25/05/2018
Numéro de l'acte :	DELCOSY94 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	049-254901309-20180525-DELCOSY94-DE
Date de décision :	25/05/2018
Acte transmis par :	Françoise VINCENT
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	4. Fonction publique 4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement d'Angers

SIéML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°95 / 2018

Délibération du Comité syndical
Séance du 24 avril 2018

Création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSTC)

L'an deux mille dix-huit, le 24 avril à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 18 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)	×	
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
MATHIEU Gérard, suppléant de HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) apporte son concours au comité technique, qui peut le saisir de toute question, et par lequel il peut également être saisi.

Il a pour missions générales de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

L'article 33-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et l'article 27 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié disposent qu'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est créé dans les collectivités ou établissements, dans les mêmes conditions que celles prévues pour les comités techniques par l'article 32 de loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment ses articles 1, 2, 3 et 4.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1 ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 20 avril 2018 ;

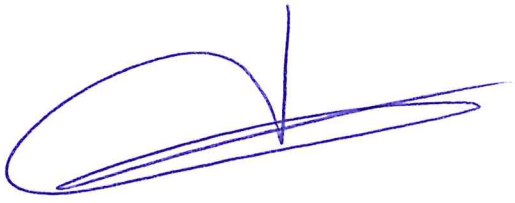
Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 51 agents, composé à 58,82 % d'hommes et 41,18 % de femmes ;

Considérant que la présente délibération sera notifiée aux organisations syndicales ;

Le comité syndical, à l'unanimité des présents et représentés,

- **décide** de créer un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) au sein du Siéml en application des dispositions législatives et réglementaires ;
- **décide** de maintenir le paritarisme numérique au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel (titulaires et suppléants) ;
- **fixe** à 3 pour chacun des deux collèges, le nombre de représentants titulaires et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- **décide** que l'avis du CHSCT est rendu lorsqu'ont été recueillis, d'une part, l'avis du collège des représentants du personnel et, d'autre part, l'avis du collège des représentants de la collectivité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	28
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	28

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CREATION D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Date de transmission de l'acte : 25/05/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 25/05/2018

Numéro de l'acte : DELCOSY95 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20180525-DELCOSY95-DE

Date de décision : 25/05/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement d'Angers

SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Délibération du Comité syndical
Séance du 24 avril 2018

Cosy / n°96 / 2018

Plan de mobilité du Siéml (PDM)

L'an deux mille dix-huit, le 24 avril à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 18 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)	×	
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
MATHIEU Gérard, suppléant de HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le plan de mobilité (PDM) du Siéml a pour objectif de favoriser l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, en définissant un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements des agents. Il s'agit essentiellement de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, les polluants atmosphériques et de réduire globalement le trafic routier.

Les déplacements étudiés (mode, type, distance, etc.) concernent tout aussi bien les déplacements professionnels que les trajets domicile/travail de l'ensemble des agents.

Le plan de mobilité est réalisé en plusieurs étapes :

- une phase de diagnostic des mobilités professionnelles et des mobilités domicile/travail (étude des données chiffrées de gestion de la flotte, enquête auprès des usagers afin de recueillir les pratiques, conduite d'entretiens collectifs) ;
- une phase de recherche et d'apport de solutions en fonction des bilans des ateliers de concertation animés avec les agents, puis formalisation du plan de mobilité (état des lieux et plan d'actions) ;
- une phase de mise en œuvre, d'animation et d'évaluation.

Le PDM est avant tout le résultat d'une concertation et fait ressortir un programme d'actions concrètes permettant d'accroître la qualité de vie au travail et la performance tant énergétique qu'économique de la collectivité.

La synthèse du diagnostic réalisé par le bureau d'études Bemobi ainsi que le plan d'actions associé sont joints à la présente délibération.

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 51 ;

Considérant que le Siéml, par devoir d'exemplarité, a souhaité élaborer son plan de mobilité qui fait suite à la conversion de sa flotte de véhicules professionnelles en véhicules propres ;

Considérant son engagement dans la transition énergétique et dans le développement des mobilités alternatives et durables ;

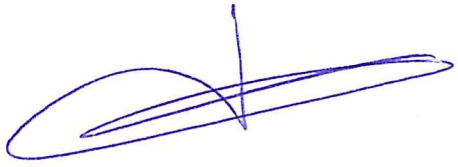
Considérant qu'au-delà d'une démarche environnementale, le choix de disposer d'un plan de mobilité est très fortement lié à la politique de développement des ressources humaines ;

Considérant que le programme d'actions du plan de mobilité se base sur des objectifs quantifiés, raisonnables et atteignables et qu'il vise à optimiser certains déplacements et à en éviter d'autres ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **adopte** le plan de mobilité du Siéml qui définit un programme d'actions sur la période 2018-2020 dont le détail est présenté en annexe ;
- **approuve** les objectifs de report modal du plan de mobilité qui fixe à 5 % la réduction de la part d'autosolistes dans les trois ans ;
- **autorise**, dans une logique d'optimisation des déplacements, la réalisation des études nécessaires pour l'instauration du télétravail et la mise en place d'un système d'autopartage des véhicules professionnels ;
- **encourage** la valorisation, auprès des agents du Siéml, des modes de déplacement doux et la pratique du vélo notamment.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	28
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	28

Etude mobilité
Déplacements professionnels et domicile-travail

Synthèse du diagnostic et plan d'actions

bemôbi
VIVEZ DURABLEMENT VOTRE MOBILITÉ

SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

LA POSTE

Sommaire

I. **Synthèse du diagnostic et de la concertation**

II. Présentation du plan d'actions

III. Echanges

IV. Annexes

Quelques chiffres sur le diagnostic !
Des données sur les agents

- Une offre de transport en commun proche mais dispersée du site.
- 52 collaborateurs en tout, 90% habitent dans le département.
- Domicile distant de 25 km en moyenne du site. (15 km en France)
- 87% des agents viennent en voiture.
- 56% en véhicules de service Vs 44 % en véhicule personnel.
- 4% en TEC.
- 93 euros de budget mensuel transport.
- 84% des agents se déplacent pour des besoins professionnels.
- Très majoritairement dans le département de manière plus marginale dans la région.
- Des distances professionnelles parcourues de 85 à 90km par jour.
- Pour les déplacements 66% des agents utilisent un véhicule de service et 24% le partagent.

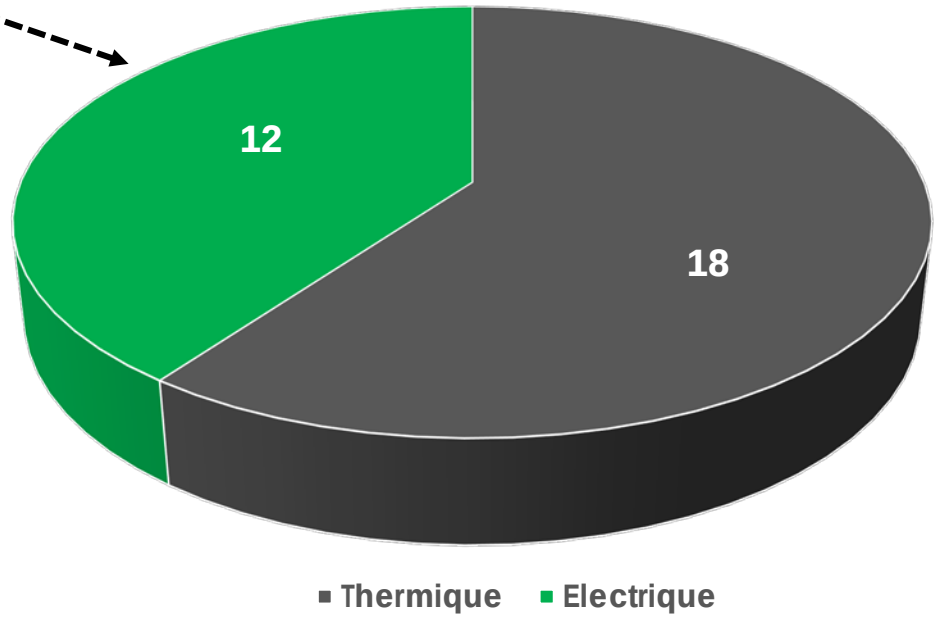
Quelques chiffres sur le diagnostic !
Des données sur le parc automobile

- 30 véhicules de type VP.
- Suppression du diesel (Transition énergétique…) 17 GNV, 12 électriques, 1 diesel.
- Age moyen de 2,4 ans en 2016, **1,13 ans à ce jour.**
- Véhicules financés en LLD (Elect)/ Achat (GNV).
- 74 gr de co2 par véhicule .
- 498 916 km parcourus en 2017.
- 17 164 km par vhl, soit 80 km par jour.
- Ce sont les fonctions opérationnelles qui roulent le plus.
- + de 20 000 km pour les thermiques. – de 10 000 km pour les électriques.
- Budget global du parc automobile de 172 K€ dont 11 % pour le carburant.
- En tout c'est près de 1 million de km parcourus par les agents.

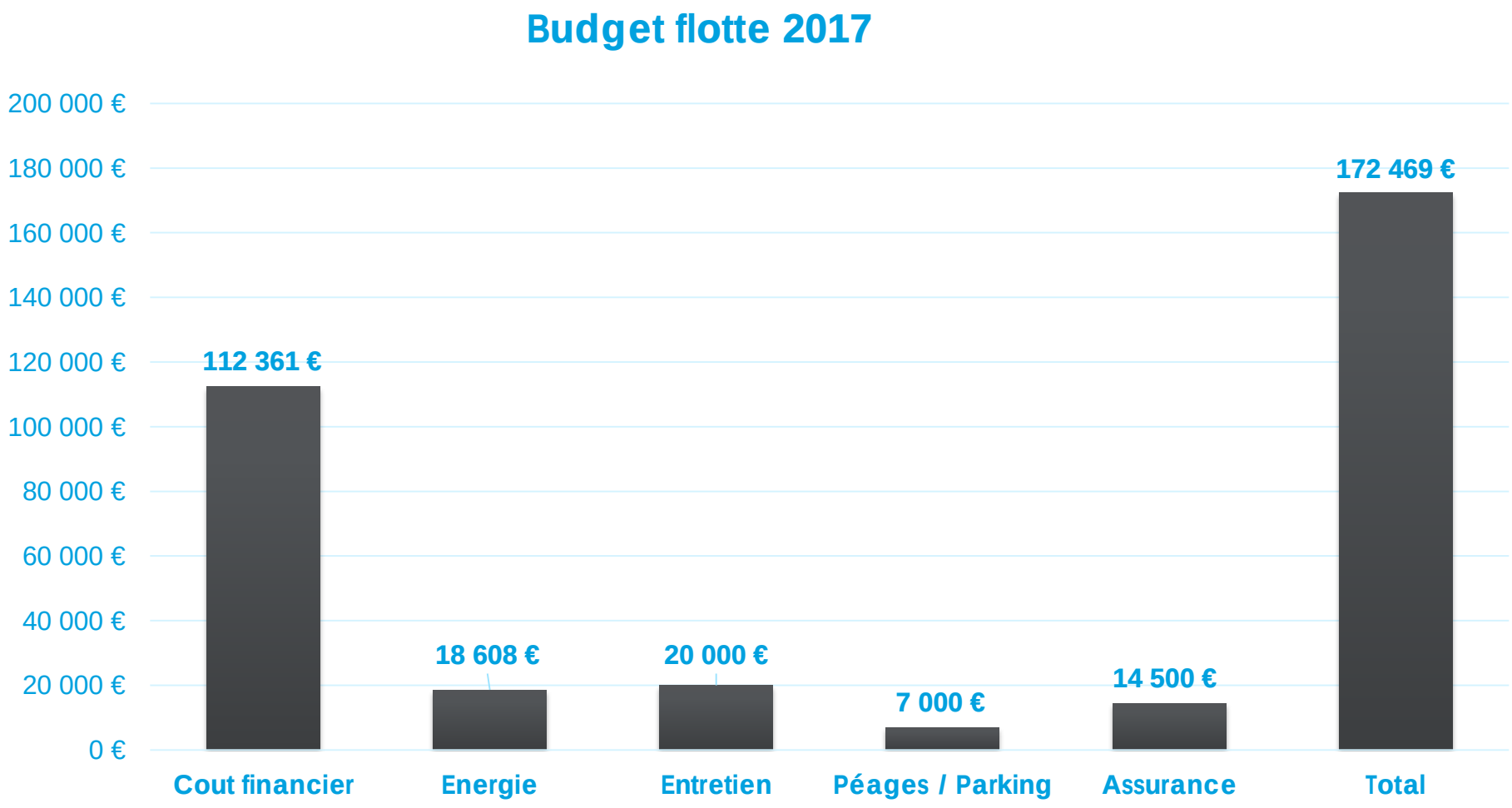
Configuration du parc au 02/2018 – Le parc est composé de 30 véhicules de tourisme

Parc automobile

-10 véhicules en LLD
- 2 en achat

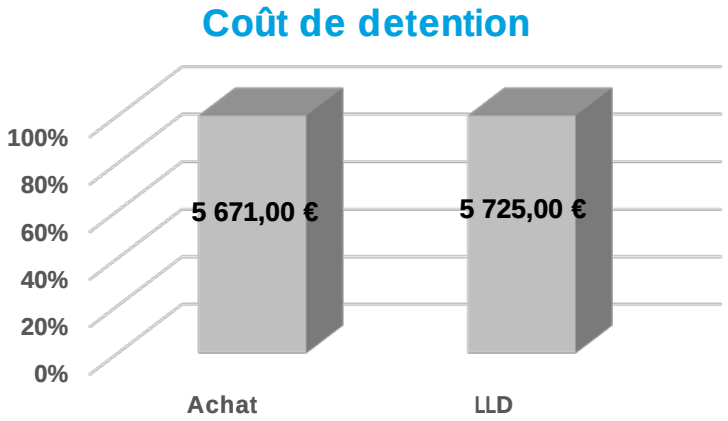


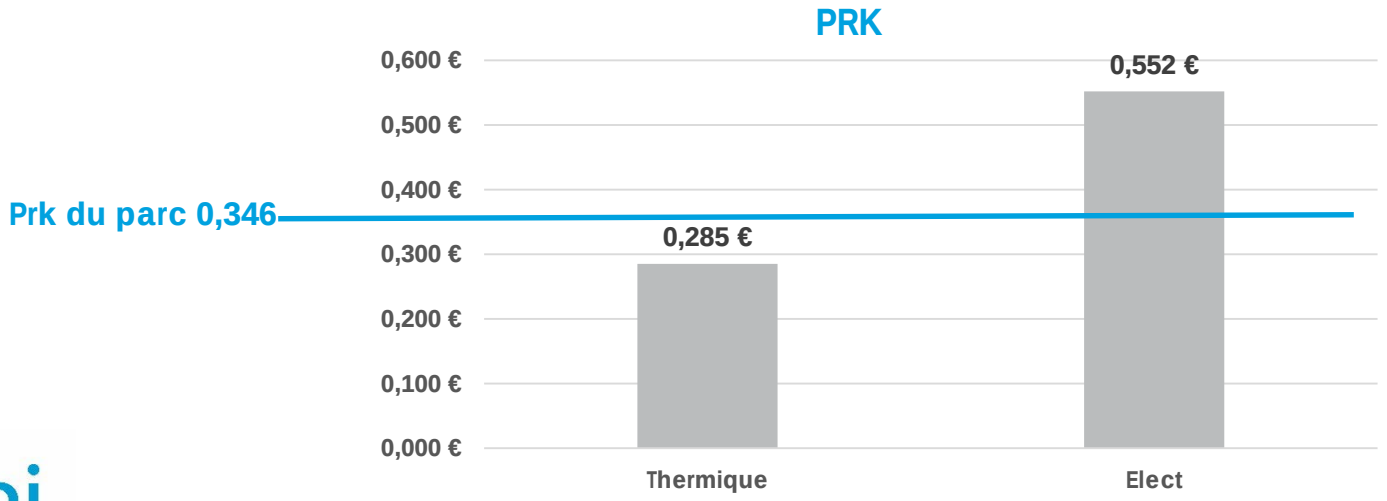
Budget flotte 2017- Un budget annuel de 172 469€ ; Plus élevé qu'en 2016 par la prise en compte de 17 véhicules GNV en acquisition.



Les déplacements professionnels - Un budget annuel moyen par véhicule de 5 564€

- En 2017, le budget par de véhicules était de **172 469€**, dont **65% concerne le loyer et 11% le carburant**.
- Le cout moyen annuel d'un véhicule est de **5 564€** pour un **prix de revient kilométrique de 0,346€.**
- 10 véhicules sont financé en LLD, 20 sont en acquisition.





Pourquoi la voiture dans les déplacements professionnels?

- L'éloignement de son lieu d'habitation, se rendre sur son lieu de travail et retour à son domicile.
- Besoin de se déplacer dans le cadre professionnel.
- Pas d'offres suffisantes et/ou structurées de transports en commun.
- Les obligations personnelles (Enfants : Crèches, école, activités sportives et para professionnelles, covoiturage).

Synthèse du diagnostic

Forces	Faiblesses	1ères pistes d'actions
Une forte satisfaction (89%) des conditions actuelles pour les trajets domicile-travail Un cheminement cyclable reliant le centre d'Angers et le SIEML De nombreux leviers mis en avant par les collaborateurs (cf. 1ères pistes d'actions)	Un fort usage de la voiture (87%) s'expliquant par : • Une faible accessibilité (voire inexistante) en transports en commun • Un site excentré d'Angers pouvant rendre difficile l'accès en vélo • Des collaborateurs ayant des lieux de résidence dispersés avec une distance moyenne de 25 km aller, soit 10 km en plus que la moyenne nationale ! • Plus de la moitié des collaborateurs venant en voiture disposent d'un véhicule affecté nominativement Un coût de trajet mensuel estimé à 93€ en moyenne, sous estimé pour l'usage de la voiture Un budget parc de véhicules (4600€/an/véhicule) dans la moyenne mais avec des disparités à suivre (not. entre les motorisations)	Une majorité de leviers concernant les **déplacements domicile/travail** avec : ▪ **82%** des collaborateurs qui plébiscitent le **télétravail** ▪ **51%** seraient prêts à utiliser les **transport en commun** s'il y a une **meilleure desserte** mais la marge de manœuvre de SIEML est faible compte tenu du nombre de salariés ▪ **31%** seraient prêts à faire du **vélo** s'il y a la **possibilité de rentrer par un autre mode en cas d'intempérie** et 26% s'il y un **prêt de vélo** et/ou une **indemnité kilométrique vélo** ▪ **28%** seraient prêts à réaliser du **covoiturage** si une **plateforme** est mis à disposition (quid de covoiturage49.fr ?) Sur les **déplacements professionnels** : ▪ 78% des collaborateurs demandent **l'élaboration de règles claires** ▪ Juste derrière les collaborateurs montrent de l'intérêt pour **l'utilisation des véhicules de service pour un usage privé** et pour de la formation **éco-conduite/sécurité routière** ▪ Les **outils de réunion à distance** sont également plébiscités par 69% des répondants ▪ 2 collaborateurs ont cité que **le fait d'attribuer les secteurs en fonction des lieux d'habitation** pourrait faciliter leurs déplacements Professionnaliser la gestion du parc de véhicules

Synthèse de la concertation

Le développement du travail à distance et l'optimisation des déplacements professionnels : des leviers confirmés !

Profils	Principaux constats	Principales pistes identifiées
Chargés d'affaires avec véhicules affectés	• Une **souplesse** très appréciée pour les véhicules affectés • Un véhicule personnel en plus pour le week-end	• Développer le **télétravail** formel et informel via des **outils** adaptés et un **réseau** performant • Prioriser et harmoniser ce qui doit être **signé** (OS, CR, commande) • Avoir la possibilité d'utiliser **occasionnellement** le **véhicule** pour un **usage privé**
Cadres avec véhicules affectés	• Le besoin de **poser un cadre** : des règles, un suivi autant sur le parc de véhicules et sur le travail à distance • Des **véhicules de services qui « dorment »** la journée sur le site • Un véhicule personnel en plus pour le week-end	• Exploiter les événements pour **proposer et expérimenter des solutions douces** (not. lors du pique nique annuel) • Véhicules de service : mettre les clés dans une armoire à clés avec la durée où le véhicule est disponible • A moyen / long terme, ouvrir le **service aux besoins privatifs** • **Vélo : tester** pendant 1 à 2 mois les VAE du SIEML pour les trajets D/T, proposer des **garanties retour** (ex. taxi, covoiturage avec un collègue) • Travailler avec les **autres entreprises** de la zone sur le covoiturage, voire les lignes de TC • Rendre la **cuisine plus conviviale**, proposer un chef traiteur qui vient sur le site du SIEML…
Autres agents	• Des **véhicules de pool** pour certains et des **véhicules affectés** pour d'autres	• Développer le **télétravail** formel et informel via des outils adaptés et un réseau performant (et un partage des règles) • Avoir un véhicule en plus à la DDSE et avoir un **visuel** sur la **disponibilité des autres véhicules** (favoriser la mutualisation)

Sommaire

I. Synthèse du diagnostic et de la concertation

II. Présentation du plan d'actions

III. Echanges

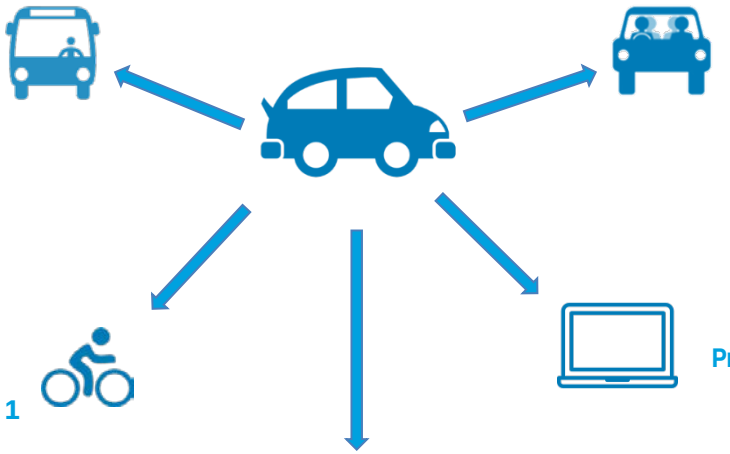
IV. Annexes

Plan d'actions
Objectifs de report modal

- L'enquête de mobilité soumise aux collaborateurs du SIEML, ainsi que l'étude sur les distances séparant les collaborateurs de leur lieu de travail, ont permis de déterminer un objectif de report global de 5% d'ici 3 ans
- NB. Les objectifs de report modaux sont exprimés en nombre de personnes passant d'un mode à un autre.

Réduire de 5% la part d'autosolistes d'ici 3 ans, soit 2 personnes (hors télétravail)

Part modale actuelle : 4 %
Objectif d'ici 3 ans : **4 %**
(NB. l'accessibilité actuelle ne permet pas d'accoître ce mode de transport)



Part modale actuelle : **0 %**
Objectif d'ici 3 ans **: 2 %,**
soit **1 utilisateur** en plus

Part modale actuelle : **4 %**
Objectif d'ici 3 ans : **6,6 %**, soit **1 utilisateur** en plus

Proposer le télétravail aux profils pertinents

Diminuer le taux de motorisation des salariés (revente d'un véhicule personnel) **; 1 véhicule d'ici 3 ans**

Plan d'actions
Stratégie d'action

5 axes de travail

MOBILITE EVITEE

Axe 1
Favoriser le télétravail et la dématérialisation des réunions

Axe 2
Améliorer la qualité de vie au travail

MOBILITE OPTIMISEE

Axe 3
Optimiser les déplacements professionnels

Axe 4
Valoriser les modes doux

Axe 5
Valoriser la pratique du covoiturage

Axe transversal
Pilotage et gouvernance

Plan d'actions

Axe transversal : piloter la gouvernance et la communication

Contexte

- Un Plan de Mobilité attendu par les collaborateurs du SIEML nécessitant une communication globale et un suivi régulier

Actions proposées

Nom de l'action	Priorité	Complexité	Coûts	Potentiel de report modal
Piloter le projet et organiser le suivi du plan d'actions	●	●	€	++
Communiquer autour de la démarche et intégrer les collaborateurs à la réflexion	●	●	€	++

● Forte ● Moyenne ● Faible

€ : peu coûteux €€ : plutôt coûteux €€€ : très coûteux

Plan d'actions

Axe transversal : piloter la gouvernance et la communication

Action T.01 | **Piloter le projet et organiser le suivi du plan d'action**

Actions à engager

- **Former un comité de suivi à la validation du Plan de Mobilité** : il sera en charge de la mise en œuvre et du suivi des actions. Le comité de pilotage actuel peut former ce nouveau comité.
- Nommer un **« référent Plan de Mobilité »** ayant pour rôle d'assurer le lien entre les différentes parties prenantes internes et externes.
- Valider le temps mis à la disposition des membres du comité pour mener à bien leurs missions (a minima une réunion tous les 6 mois la 1ère année et une réunion annuelle ensuite + temps pour travailler sur les actions à mettre en place)
- **Réaliser des enquêtes de suivi** tous les 2 ans

Priorité X ● ●

Complexité ● X ●

Potentiel report ++

Délai

Tout au long du projet

Estimation du coût

ETP à définir

Plan d'actions

Axe transversal : piloter la gouvernance et la communication

Action T.02

Communiquer autour de la démarche et intégrer les collaborateurs à la réflexion

Actions à engager

- **Elaborer, et partager la démarche engagée auprès des agents.**
- cation PDE, une **S'appuyer sur des événements en lien avec la mobilité** pour faire vivre le projet dans le temps, comme exemple **:**
  - Présentation aux salariés des résultats du diagnostic et du plan d'action.
  - Il y a la semaine de la mobilité durable (16 au 22 septembre 2017) : sensibilisation aux offres de mobilités, lancement d'expérimentation (véhicules électriques ?)….
  - Fête du vélo (juin) : essai de Vélo à Assistance Electrique (VAE),…
  - Petits déjeuners thématiques (ex. formation à Office 365 ; « speed-dating » covoiturage pour faciliter la création d'équipage –cf. action n°5.1)
  - « Tous en VAE » lors du pique nique annuel du SIEML
  - Challenge covoiturage (avec ouverture à l'externe) ; prix (« dépensez vous à vélo et profitez-en au restaurant »)…
- NB1. une ouverture à l'externe peut être envisagée en lien avec les missions de la Direction des services énergétiques pour accompagner les adhérents sur des démarches similaires (cf. le club de mobilité piloté initialement par la CCI mais qui n'est plus opérationnel aujourd'hui)
- NB2. le service transport et déplacement d'Angers Métropole (christelle.six@angersloiremetropole.fr) peut être associé pour promouvoir les solutions mise en place sur le territoire (ex. location de vélos pour les habitants d'Angers)

Priorité X ● ●

Complexité ● ● X

Potentiel report ++

Suivi

- Niveau de satisfaction des collaborateurs
- Nombre de personnes « touchées » lors des évènements

Plan d'actions

Axe 1 : Favoriser le travail en mobilité

Contexte

- Au cours des ateliers, et dans l'enquête soumise aux collaborateurs, le télétravail et les réunions à distance ont été évoqués comme des leviers forts
- Globalement, il est aujourd'hui plus aisé de proposer des solutions **d'évitement des déplacements que des solutions de report vers d'autres modes**

Actions proposées

Nom de l'action	Priorité	Complexité	Coûts	Potentiel de report modal
Déployer le télétravail et rédiger un règlement	●	●	€	++
Déployer les outils bureautiques (Office 365) et mener une réflexion sur les outils métiers pour favoriser le travail en mobilité	●	●	€	++

● Forte ● Moyenne ● Faible

€ : peu coûteux €€ : plutôt coûteux €€€ : très coûteux

Plan d'actions

Axe 1 : Favoriser le travail en mobilité

Action 1.01 — **Déployer le télétravail et favoriser le travail en mobilité**

Actions à engager

- La mise en place du **télétravail** se déroule en **7 grandes étapes** :
  - **Etudier de la réglementation** (décret n° 2016-151). Les principes présents dans la réglementation sont que les télétravailleurs bénéficient des mêmes droits et des mêmes garanties que tous les autres salariés de l'entreprise, ils appartiennent à la communauté du travail et **ils sont volontaires (demande de l'agent) et ont a la possibilité de mettre fin au télétravail.**
  - **Définir les critères de sélection en partenariat avec les instances et services concerné**s (CHSCT, syndicats, RH, direction…) : ancienneté, profil de poste, aménagement du logement (« la conformité des installations aux spécifications techniques [sont] précisées par l'employeur »)
  - Rédiger la charte du télétravail où l'ensemble des règles et critères y figure > cette charte fera l'objet d'une **délibération** (cf. slide suivante pour plus de détail) (ex. maximum 3 jours par semaine selon le décret mais une demande des salariés d'avoir 1 jour « flottant » par semaine (possibilité que les salariés indiquent le jour en début de semaine par mail, modalités de contrôle du temps de travail…)
  - **Ajuster les contrats de travail** pour qu'ils contiennent toutes les mentions nécessaires.
  - **Communiquer auprès des salariés** pour informer et partager (managers et salariés) des règles, critères et modalités d'accès mais également pour rassurer et démystifier la pratique.
  - **Expérimenter le télétravail pendant une période donnée (1 année scolaire par exemple)**
  - **Faire le bilan et ajuster la pratique si besoin.**

Priorité — x ● ●

Complexité — ● x ●

Potentiel report — ++

Délai

1 an

Estimation du coût

Selon le décret :
« l'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci »

Plan d'actions

Axe 1 : Favoriser le travail en mobilité

Action 1.02

Déployer les outils bureautiques (Office 365) et mener une réflexion sur les outils métiers pour favoriser le travail en mobilité

Priorité x ● ●

Complexité ● x ●

Potentiel report ++

Délai
1 an

Actions à engager

- La mise en place du travail en mobilité implique le déploiement d'outils de travail pouvant être utilisés à distance. Deux grands types d'outils sont identifiés :
  - **Logiciels métiers,** en particulier « Sinfoni » pour les Chargés d'affaires (des tests sont en cours et une réunion est à prévoir pour identifier les points bloquants). Plusieurs actions, comme la signature électronique pour les comptes rendus, ont été identifiées pour faciliter également le process métier .
  - **Logiciels facilitant le collaboratif** avec le déploiement en cours d'Office 365 Entreprise. Dans ce cas, des formations et prises en main sont à prévoir. Par ailleurs, la mise en place de ce type d'outil implique également une évolution des pratiques de travail : il s'agit d'identifier les réunions pouvant être réalisées à distance (ex. 1 réunion d'équipe sur 2 à distance).
- NB. les ateliers **ont fait remonter plusieurs contraintes sur le réseau téléphonique et Internet** : le réseau actuel n'est a priori pas de bonne qualité et ne permet pas de disposer d'Internet en mobilité. La mise en place de clés 4G pourrait répondre à ce type de contrainte mais représente un coût non négligeable. Elle pourra ainsi permettre d'utiliser des outils de communication à distance tel Slack





Plan d'actions

Axe 3 : Optimiser les déplacements professionnels

Contexte

- La voiture est le mode de transport le plus utilisé pour les déplacements domicile-travail (87%) mais aussi pour les déplacements professionnels.

Actions proposées

Nom de l'action	Priorité	Complexité	Coûts	Potentiel de report modal
Rédiger et communiquer une **charte d'utilisation** des véhicules	Forte	Faible	€	++
Professionnaliser la gestion du parc	Forte	Moyenne	€	+
Optimiser l'usage des véhicules affectés	Moyenne	Forte	€	++

Forte Moyenne Faible

€ : peu coûteux €€ : plutôt coûteux €€€ : très coûteux

Plan d'actions

Axe 3 : Optimiser les déplacements professionnels



Action 3.01 — **Rédiger et communiquer une charte d'utilisation des véhicules**

Actions à engager

- La charte d'utilisation des véhicules peut comporter les parties suivantes :
  - Règles en matière de déplacements
  - Règles d'affectation des véhicules
  - Remisage à domicile
  - Avantages en nature (règles de calcul)
  - Moyens de déplacements mis à disposition et modalités d'accès
  - Règles d'utilisation des véhicules et process associés
  - Contacts utiles
- Cette charte sera à faire signer par chaque collaborateur

Points d'attention

- Nécessite l'implication de plusieurs directions à la rédaction du document et la diffusion des bonnes pratiques qui y seront formulées

Suivi

- Respect de la charte par les collaborateurs
- Nombre de véhicules affectés nominativement
- Budget déplacements

Priorité — x ● ●

Complexité — ● x ●

Potentiel report — ++

Estimation du coût

Aucun coût

Plan d'actions
Axe 3 : Optimiser les déplacements professionnels



Action 3.02 | **Professionnaliser la gestion du parc**

Priorité x ● ●

Complexité ● x ●

Potentiel report +

Actions à engager

- Désigner un référent véhicule ayant pour mission de centraliser les informations
- Formaliser les process de gestion de parc et de suivi des déplacements professionnels (renouvellement des véhicules et plan pluriannuel, entretiens curatifs / préventifs, suivi des consommations de carburant, loi de roulage, revente…). Ces process pourront être formalisés lors de la formation « Gestion de parc ».
- Mettre en place une instance annuelle pour anticiper les renouvellements de véhicules (ex. lors des comité de suivi du présent « plan de mobilité »)
- Choisir un outil de gestion en lien avec la définition des process *(Cf. Annexe « Principaux outils de suivi »)*

Points d'attention

- Désignation d'un unique gestionnaire de parc
- Suivre tous les ans les données et process pour s'adapter aux évolutions des besoins et usages

Suivi

- Configuration du parc
- Usages
- Données économiques

La liste des principaux indicateurs à suivre seront présentés en formation (avec des données de références)

Plan d'actions
Axe 3 : Optimiser les déplacements professionnels



Action 3.03 | **Optimiser l'usage des véhicules affectés**

Actions à engager

Plusieurs temps de test sont proposés pour optimiser l'usage des véhicules :

- **Temps 1 :** Faciliter **l'utilisation en journée des véhicules affectés par les agents ne disposant pas de véhicules affectés**
  - les personnes peuvent déposer les clés à l'accueil en indiquant combien de temps le véhicule est disponible et les autres agents peuvent emprunter le véhicule pour un déplacement de courte durée. Une armoire à clefs avec un logiciel de réservation des véhicules peut également être testée.
- **Temps 2 :** Proposer l'utilisation des véhicules pour des usages privés le week-end contre paiement
  - Installer des boitiers d'autopartage pour suivre les usages et faciliter l'accès aux véhicules (cf. parcours utilisateurs en annexe). Ce type de solution, assuré par un prestataire externe, permet d'avoir une assurance adaptée à l'usage privé.
  - Les boitiers peuvent être installés en priorité sur les véhicules déjà en pool (en particulier l'utilitaire) et ensuite sur un ou deux véhicules affectés pour test.
- **Temps 3 :** valider le système d'AEN pour les personnes disposant d'un véhicule affecté et souhaitant transporter des personnes externes (cf. tableau dans la slide suivante)

Priorité ● x ●

Complexité x ● ●

Potentiel report ++

Points d'attention

- Impliquer et communiquer auprès des collaborateurs et des élus (+ proposer un sticker de type : « véhicule en location »
- Formaliser les règles dans la charte d'utilisation des véhicules
- Prévoir 3 mois minimum par temps

Suivi

- Nécessite un suivi périodique des kilométrages et taux d'utilisation des véhicules

Focus sur les différents cas & croisement avec les AEN

Mode d'affectation des véhicules	N°	Usages des véhicules	Application des AEN (Avantage en Nature)	Location le week-end (NB. possibilité d'ouvrir en soirée dans un autre temps)	Usagers	Commentaires
Véhicule de pool	1	• Usage professionnel	Non	Oui	Tous	
Véhicule affecté	2.1	• Usage professionnel et trajets domicile/travail (RAD permanent) + Tolérance détour • Avec restitution pendant les congés • NB. possibilité de mettre le véhicule en pool la journée quand il est sur site (permettrait de « gagner » des points pour louer le véhicule en usage privé)	Non	Oui	Personne ayant le véhicule (sauf pdt les congés)	Choix à faire par l'agent entre les cas 2.1 et 2.2 ?
	2.2	• Idem 2.1 + transports de personnes externes (ex. dépose des enfants à l'école) • Sans restitution pendant les congés	Oui (Proratisé)	Oui		
	2.2 bis		Oui (forfait > *donc possibilité d'avoir des usages privés comme un véhicule de fonction mais pas de véhicule de fonction selon la réglementation de la fonction publique*)	Non ?		

A tester dans le temps 2

A valider sur les AEN et test dans un temps 3

Plan d'actions

Axe 4 : Valoriser les modes doux

Contexte

- Le site du SIEML est relié par un cheminement cyclable au centre-ville d'Angers.
- 2 vélos mis à disposition pour les déplacements professionnels mais non utilisés.
- 31% des collaborateurs prêts à utiliser le vélo s'il y a la possibilité de rentrer par un autre mode en cas d'intempérie.

Actions proposées

Nom de l'action	Priorité	Complexité	Coûts	Potentiel de report modal
Communiquer et tester sur la pratique cycliste	Moyenne	Faible	€	++
Proposer des **incentives** pour favoriser la pratique	Faible	Faible	€	+

Forte Moyenne Faible

€ : peu coûteux €€ : plutôt coûteux €€€ : très coûteux

Plan d'actions
Axe 4 : Valoriser les modes doux

Action 4.01 — **Communiquer et tester sur la pratique cycliste**

Priorité ● x ●

Complexité ● ● x

Potentiel report ++

Actions à engager

- Communiquer sur les 2 vélos mis à disposition et proposer leur utilisation aux collaborateurs du SIEML pour les déplacements domicile-travail sur une période de 1 à 2 mois
- Communiquer sur les itinéraires à vélo via les plans d'Angers Métropole ainsi que l'application GeoVélo
- Organiser une journée « Tous en VAE ! » pour promouvoir la pratique cycliste:
  - Louer des vélos pour les agents du SIEML (à voir avec Angers Métropole)
  - Proposer des stages de « remise en selle » pour baisser le freins sur la sécurité à vélo
  - Proposer cette activité lors du pique-nique annuel du SIEML
- Organiser un évènement ponctuel (de préférence aux beaux jours) pour promouvoir la pratique du vélo : remise de vélo sur une période donnée pour expérimentation; test de vélo/VAE sur un ou plusieurs jours, ateliers autour de la pratique du vélo (réparation, équipement,...)

Points d'attention

- Contact avec loueurs de vélos/VAE et/ou l'AOM (Angers Métropole)
- Nécessite un fort accompagnement au changement

Suivi

- Nombre de collaborateurs ayant participé
- Part modale du vélo

Plan d'actions
Axe 4 : Valoriser les modes doux

Action 4.02 | **Proposer des incentives pour favoriser la pratique**

Actions à engager

- Proposer des garanties retours en cas d'intempéries : covoiturage entre collègues, utilisation d'un véhicule de service, taxi ..)
- Proposer des kits Sécurité : cape de pluie, chasuble, casque…






Points d'attention

- Intégrer les collaborateurs du SIEML à la réflexion

Suivi

- Part modale du vélo

Priorité ● ● x

Complexité ● ● x

Potentiel report +

Porteur *A définir*

Délai
1 an

Estimation du coût
Env. 20€/kit

Plan d'actions

Axe 5 : Valoriser la pratique du covoiturage

Contexte

- 28% des collaborateurs seraient intéressés par la pratique du covoiturage.

Action proposée

Nom de l'action	Priorité	Complexité	Coûts	Potentiel de report modal
Travailler avec le **gestionnaire de la zone Ecouflant** et identifier les solutions déjà existantes	●	●	€	+

● Forte ● Moyenne ● Faible

€ : peu coûteux €€ : plutôt coûteux €€€ : très coûteux

Plan d'actions

Axe 5 : Valoriser la pratique du covoiturage

Action 4.02

Travailler avec le gestionnaire de la zone Ecouflant et identifier les solutions déjà existantes

Actions à engager

- Dans un premier temps, un « speed-dating » covoiturage peux être organisé pour faciliter la création d'équipage en interne du SIEML. Le déroulé type est détaillé dans la slide suivante.
- Dans un second temps :
  - Identifier le gestionnaire de la zone Ecouflant (a priori la Mairie) et prendre contact.
  - Identifier ce qui existe déjà concernant le covoiturage (exemple: covoiturage49 ou une solution de marché de type WayzUp ou Karos) et proposer une solution de covoiturage conjointement avec les entreprises de la zone Ecouflant. La mutualisation avec les entreprises de la zone est indispensable à la mise en place d'une solution technique car elle permet d'attendre la masse critique (a minima 500 salariés)
  - Mutualiser la communication sur la zone : quid de la création d'un espace numérique commun sur les réseaux sociaux pour toucher directement les usages ?

    (cf. Mobi'Savoie dans la ZI de Savoie Technolac)

Points d'attention

- La mise en place d'une solution technique covoiturage nécessite une masse critique (min 500 personnes) et une forte animation pour accompagner le changement

Suivi

- Nombre de collaborateurs pratiquant le covoiturage

Priorité ● ● X

Complexité ● X ●

Potentiel report +

Porteur *A définir*

Délai

1 an

Estimation du coût

A prévoir

Sommaire

I. Synthèse du diagnostic et de la concertation

II. Présentation du plan d'actions

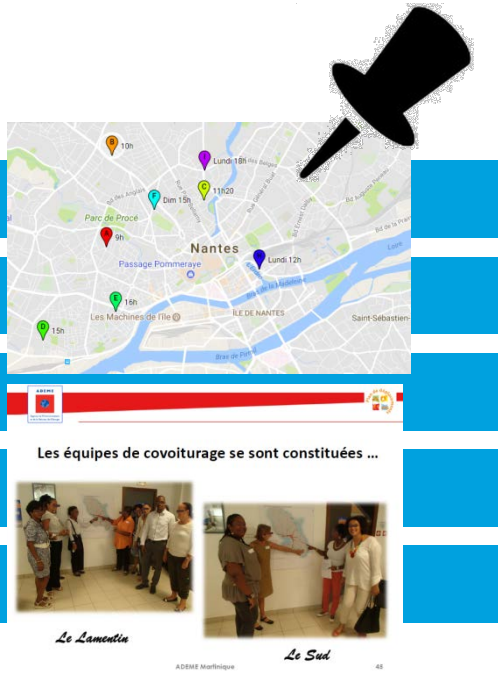
III. Echanges

IV. Annexes

« speed-dating » covoiturage

Déroulé

- Identifiez-vous
- Localisez-vous
- Rencontrez-vous
- Informez-vous
- Ravitaillez-vous



Matériel

- Une grande carte imprimée
- Punaises
- Support d'information sur le covoiturage
- Petit-déjeuner

Temps

- Préparation : 2 jours environ
- Déroulement : 45 minutes

ANNEXES

Principaux outils de suivi

	Logiciels standards	Solutions Internes Existantes	Progiciels spécialisés	Accès internet loueurs ou fleet managers	Externalisation auprès de sociétés spécialisées
Cas pertinents	<100aine véh. parc « simple »	<200 véh. parc « simple »	+150 véh. & parc « complexe » Nécessite un gestionnaire Intéressant si présence d'un atelier	Véh. En LLD parc « simple » Faible dispo d'un gestionnaire de parc Multi-prestataires	+150 véh. & parc « complexe » Pas de gestion interne Multi-prestataires
Avantage(s)	• Coût (car présent dans l'ordinateur du gestionnaire de parc) • Pas de formation spécifique	• Coût apparent • Adaptation aux besoins spécifiques	• Particulièrement adapté en cas de prestataires multiples • Reporting complet et adapté aux besoins • Modularité et évolutivité • Multi-accès	• Solutions modernes et efficaces • Gratuité (compris dans les loyers) • Ergonomie	• Solution particulièrement bien adaptée en cas de locations multi-loueurs • Conseil permanent • Reporting complet et adapté aux besoins
Inconvénient(s)	• Fonctionnalités limitées (ex : gestion des historiques, capacité à intégrer des volumes de données importants) • Risques de perte de données	• Coûteux en temps et en investissement • Non évolutif • Restriction dans ses fonctionnalités	• Coût (acquisition, maintenance) • Temps nécessaire au paramétrage et à la reprise des historiques • Formation nécessaire	• Solutions captives • Fonctionnalités encore limitées (ex : gestion de carburant)	• Ne disposent pas forcément immédiatement des moyens logistiques pour assurer les tâches administratives
Exemple	Tableur Excel 	Logiciel développé en interne… 	As Tech, Europark, InfoParc… 	Arval analytics, ALD net, LeasePlan Fleet Reporting… 	Véhiposte, Gac Technology, Direct Fleet, Mo+… 

97

ANNEXES

Les différents systèmes de partage de véhicules

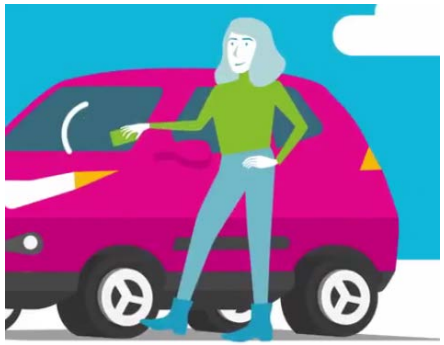
		Système « simple »	Logiciel de réservation	Armoire à clés	Boitier + lecteur badge	Externalisation du service	Système d'autopartage externe
Description du système	Mode de réservation	Via un secrétariat / agenda partagé	Accès par les utilisateurs à un unique logiciel permettant de voir les disponibilités des véhicules	Couplage possible avec un logiciel (les prestataires proposent des logiciels)	Couplage avec un logiciel	Via la plate-forme de l'opérateur (pouvant être personnalisée en fonction du client)	
	Accès véhicule	Via un secrétariat/PC sécurité	Variable (couplage possible avec armoire à clés et boitier)	Accès aux clés grâce à l'armoire (disponible 24/7)	Via un badge (lecteur de carte dans le véhicule)		
	Données de suivi	Nécessite une saisie manuelle des données pour réaliser un suivi	Taux d'utilisation + autres informations en fonction des données saisies (motif, km, destination…)	Visibilité sur les clés disponibles ou empruntées Possibilité d'une saisie par l'utilisateur (km…)	Permet d'obtenir des données précises sur les usages via les boitiers : taux d'utilisation, km, durée, destination….		
Exemple	Agenda papier, pochette de clé		Logiciel libre : GRR	Diester, Traka, GIR…	Bemobi, Clem', VuLog, Openfleet…	Ubeeqo…	Autocité (Angers)

ANNEXES

Les différents systèmes de partage de véhicules – focus sur le parcours utilisateurs des boitiers d'autopartage

Inscription	Recherche et réservation	Prise du véhicule	Utilisation	Restitution	Paiement
Tous	Sur une plateforme en ligne Pour des usages week-end (risque de complexité si on prends les détours en compte en soirée)	Prise du véhicule via un badge Auto-contrôle avant et après sur la base d'une fiche déjà présente dans le véhicule	Utilisation de la carte carburant professionnel (refacturation ensuite sur la base des km parcourus)	Relevé km > automatique via le boitier	Tarification à l'usage selon durée et kilométrage En ligne Cas d'une prestation sociale





Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	PLAN DE MOBILITE DU SIEML
Date de transmission de l'acte :	25/05/2018
Date de réception de l'accusé de réception :	25/05/2018
Numéro de l'acte :	DELCOSY96 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	049-254901309-20180525-DELCOSY96-DE
Date de décision :	25/05/2018
Acte transmis par :	Françoise VINCENT
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	4. Fonction publique 4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement d'Angers

SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°97 / 2018

Délibération du Comité syndical
Séance du 24 avril 2018

Attribution des véhicules de service

L'an deux mille dix-huit, le 24 avril à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 18 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)	×	
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
MATHIEU Gérard, suppléant de HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

Au titre de l'année 2018, il convient de délibérer sur les mises à disposition individuelles des véhicules de service du Siéml, étant précisé qu'elles sont susceptibles de constituer un avantage en nature à concurrence de l'utilisation privée qui en est faite.

Au Siéml, sur un parc de 30 véhicules de service, 24 sont affectés nominativement et 6 font l'objet d'une mise à disposition mutualisée. Ils sont utilisés exclusivement à des fins de déplacements professionnels, mais cette mise à disposition est assortie d'une autorisation permanente de remisage à domicile, et entraîne leur utilisation pour effectuer les trajets domicile/travail.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-13-1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée par la loi n°87-529 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la circulaire n° 200509433 du 1er juin 2007 du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi relative aux avantages en nature et au régime social et fiscal ;

Considérant que l'attribution des véhicules est subordonnée à une décision préalable de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ;

Considérant que certaines fonctions nécessitent l'affectation individuelle d'un véhicule de service ;

Considérant les nombreux déplacements réalisés par le Président du Siéml dans le cadre de son mandat ;

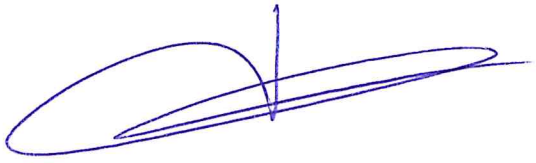
Considérant que le remisage permanent au domicile est autorisé, y compris pendant les week-ends et les congés ;

Considérant que les avantages constitués par les usages privatifs des véhicules de service seront valorisés au titre des avantages en nature donnant lieu à déclaration et cotisations ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **décide** d'attribuer un véhicule de service au Président du Siéml dans le cadre de l'exercice de son mandat pour un usage sur le territoire national avec autorisation de remisage à domicile ;
- **décide** d'attribuer un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile aux agents du Siéml occupant les fonctions suivantes : directeur général des services ; directeur général adjoint du pôle technique, directeur des infrastructures, adjoints au directeur des infrastructures, directrice du développement des services énergétiques, directrice des finances et chargés d'affaires travaux et éclairage public ;
- **décide** d'appliquer les déclarations d'avantages en nature pour ce qui relève d'une utilisation à titre privée ;
- **précise** que les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien des véhicules de service sont prises en charge par le Siéml.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	28
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	28

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	ATTRIBUTION DES VEHICULES DE SERVICE
Date de transmission de l'acte :	25/05/2018
Date de réception de l'accusé de réception :	25/05/2018
Numéro de l'acte :	DELCOSY97 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	049-254901309-20180525-DELCOSY97-DE
Date de décision :	25/05/2018
Acte transmis par :	Françoise VINCENT
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	4. Fonction publique 4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement d'Angers

SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°98 / 2018

Délibération du Comité syndical
Séance du 24 avril 2018

Désignation d'un délégué à la protection des données (DPD)

L'an deux mille dix-huit, le 24 avril à 9 heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 18 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 28 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	LOIRE AUTHION	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean-Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)	×	
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)		×
HONORÉ Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		×
MATHIEU Gérard, suppléant de HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Etait invitée sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose à l'assemblée la nécessité de désigner un délégué à la protection des données dans le cadre du nouveau Règlement général sur la protection des données, dit RGPD, qui entre en vigueur le 25 mai 2018.

Le RGPD reprend les grands principes de la Loi informatique et libertés de 1978, tout en responsabilisant davantage les acteurs publics qui deviennent garants de la gestion des données personnelles qu'ils détiennent. Ce nouveau règlement impose à toutes les structures publiques de nommer un Délégué à la protection des données (DPD) qui remplace le Correspondant informatique et liberté (CIL).

Le RGPD énonce un nouveau principe de protection des données à caractère personnel qui s'applique au traitement, automatisé ou non, de celles-ci. Il renforce les droits des personnes concernées tout en facilitant l'exercice de ces droits dans le respect règles suivantes :

- finalité du traitement : les données à caractère personnel contenues dans un traitement ne sont recueillies et traitées que pour un usage déterminé et légitime, préalablement défini ;
- pertinence et proportionnalité : seules les données pertinentes et nécessaires au regard des objectifs poursuivis doivent être traitées ;
- durée limitée de conservation : les données tant qu'elles présentent un caractère identifiant, ne peuvent être conservées de façon indéfinie ;
- sécurité : le responsable de traitement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'intégrité et la confidentialité des données ;
- respect des droits des personnes : toute personne dont les données sont utilisées dans un traitement dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition et d'un droit à la portabilité des données (possibilité pour une personne d'obtenir et de réutiliser ses données personnelles pour son propre usage ou pour les transférer d'un organisme à un autre).

Le Sieml, en tant que structure publique responsable de traitement de données et dans le cadre de ce nouveau système d'auto-responsabilité, doit désormais assurer la mise œuvre des mécanismes et des procédures internes propres à protéger les données et à garantir le respect de la règlementation et désigner un délégué(e) à la protection des données.

La mission principale du DPD est de faire en sorte que l'organisme soit en conformité avec le cadre légal relatif aux données personnelles. Le DPD n'endosse pas la responsabilité juridique qui pèse sur le responsable de traitement concernant la conformité.

Le délégué à la protection des données est chargé :

- d'informer, conseiller et accompagner la structure, afin de faire respecter le règlement européen et le droit national en matière de protection des données personnelles ;
- de sensibiliser la structure aux enjeux de la protection des données personnelles ;
- de superviser des audits internes sur la protection des données personnelles ;
- de conseiller le responsable sur l'opportunité de réaliser une analyse d'impact sur la vie privée et d'en vérifier l'exécution ;
- de recevoir les réclamations relatives à la protection des données et y répondre ;
- de coopérer avec l'autorité de contrôle (la CNIL) et être son point de contact au sein de la structure.

Considérant la possibilité d'externaliser ou de mutualiser la fonction de DPD avec d'autres organismes ;

Considérant les deux pistes actuellement étudiées par le Siéml, à savoir mutualiser le DPD avec les autres syndicats du Pôle régional intéressés et/ou confier le rôle de DPD à un prestataire extérieur ;

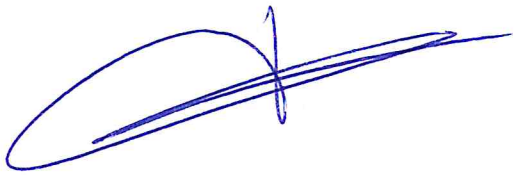
Considérant, quelle que soit l'option retenue, que la mise en œuvre du RGPD nécessitera de définir au sein du Siéml un référent pour assurer le lien entre le futur DPD et les services ;

Considérant qu'il convient de désigner temporairement un DPD avant le 25 mai 2018, date d'entrée en vigueur du RGPD, et d'engager la mise en conformité du syndicat par la réalisation d'un audit interne sur les flux de traitement de données à caractère personnel et leur protection ;

Le comité syndical, à l'unanimité des présents et représentés,

- **décide** de désigner Mme Katell BOIVIN en tant que déléguée à la protection des données.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	28
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	28

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES
Date de transmission de l'acte :	25/05/2018
Date de réception de l'accusé de réception :	25/05/2018
Numéro de l'acte :	DELCOSY98-BIS (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	049-254901309-20180525-DELCOSY98-BIS-DE
Date de décision :	25/05/2018
Acte transmis par :	Françoise VINCENT
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	5. Institutions et vie politique 5.2. Fonctionnement des assemblees